

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 22 mai
au 4 juin 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6267 - 58^{ème} année



FOCUS

15^{ème} Parlement des enfants : la petite Elisa occupera la place de Paul Giacobbi



EXPLOIT

A Rabat, Mourad Amdouni (AJB) améliore le record de France Espoirs du 5000m



COURSE À PIED

Participation record à la 10^{ème} édition des "10 kilomètres de la Finocchiarola"

LE FESTIVAL DE BD D'AJACCIO

“Bulle” mieux au grand air !

Cette année, le festival de Bande Dessinée d'Ajaccio n'aura pas lieu en décembre, mais les 19, 20 et 21 juin 2009. Un changement de date qui s'accompagne d'un changement de concept : le festival se déroule désormais en plein air et ça, ça change tout... sauf l'essentiel !

Séances de dédicace, caricaturistes, ateliers pédagogiques, conférences, expositions de qualité, concours de dessin... L'édition 2009 du **Festival de BD d'Ajaccio** propose toujours ses rendez-vous incontournables mais a décidé de prendre l'air tout en restant fidèle à sa philosophie de festival non élitiste, gratuit et «tout public».

UN FESTIVAL qui prend l'air

Certes, le festival va mieux “buller” à l'air libre mais ce n'est pas la seule raison qui a poussé les organisateurs à modifier leur concept. Selon **Maria Santoni**, de l'association **Case et Bulle**, «la seconde raison est d'ordre économique : la location du palais des Congrès représentait une grande partie de notre budget global. Pour une association culturelle qui propose un festival 100% gratuit, il n'était plus possible de continuer dans cette voie. Enfin, la troisième raison, est que nous voulons faire grandir ce festival: les diffusions de films se feront dans plusieurs salles, à Ajaccio, à la salle des Congrès, et pourquoi pas ailleurs. Les bédéphiles pourront visiter les expositions dans toute la ville, et les rencontres avec les auteurs se feront au grand air». Un changement de dates et de lieux qui apporte une véritable valeur ajoutée au festival selon **Maria Santoni** : «En décembre, il fait nuit à 17h00. En juin, c'est le contraire. Ce sont les jours les plus longs de l'année. Cela nous permet d'organiser des dédicaces, des rencontres ou des spectacles en soirée, voire même en nocturne». Car désormais le festival est éclaté dans toute la ville, de la **place Foch** au **vieux port**. Et la multiplication des lieux d'exposition permet de proposer plus d'activités, ce qui devrait ravir les milliers de personnes (près de 20 000 lors de la dernière édition) qui se pressent chaque année à la manifestation. Cette septième édition propose de nombreuses surprises pour satisfaire un public toujours plus nombreux. Si les grands personnages de BD seront bien

sûr à l'honneur (**Lucky Luke en Corse** est le thème choisi pour le concours de dessin), les organisateurs ont véritablement voulu faire de cette édition une ouverture sur le monde. Les visiteurs pourront ainsi partir à la **conquête de l'Ouest** grâce à l'exposition «**Histoires d'Amérique**» : reconstitution d'un camp de trappeurs, d'un saloon, d'un village indien, d'un abri de chercheurs d'or, ou encore des tipis indiens, tout sera fait pour que la **place Foch**⁽¹⁾ prenne, une vraie allure de **Far West!** Dans la même veine, le festival propose une exposition⁽²⁾ dédiée à un vrai classique de la Bande dessinée, **Buddy Longway**. Le festival a également décidé cette année de mettre en lumière **Ric Hochet**, un des plus fameux journalistes-détectives du monde de la BD. Investigations classiques, récits d'anticipation, histoires fantastiques : au hasard des dangereux pièges qui leur sont tendus, la résistance et la sagacité de **Ric Hochet**, le bouillant chroniqueur de «**La Rafale**», ne sont jamais prises en défaut. Au programme du festival, deux expositions⁽³⁾ de 30 planches couleurs chacune.

DE RIC HOCHET... à Pascal Paoli !

Mais les auteurs insulaires ne sont pas en reste et le public pourra découvrir **René et Jacques**, deux anti-héros sortis tout droit de l'imagination de **Christian Massiani**. Constamment projetés (contre leur gré) aux confins de l'absurde, **René et Jacques** vont enfin vivre de vraies aventures durant l'épopée napoléonienne... Enfin presque : faut-il réellement attendre trois heures après avoir fini de déjeuner, avant de traverser la Bérézina ? **Napoléon** est-il le pote de **Batman** ? Toutes les réponses à ces angoissantes questions vous attendent à l'exposition⁽⁴⁾ des «**Aventures primo-impériales de René et... Jacques**».



Comme lors de l'édition précédente, le festival va proposer une exposition consacrée à un personnage plus habitué aux manuels d'Histoire qu'aux cases de BD : **Pascal Paoli**. En effet, **Frédéric Bertocchini**, le Président du Festival, qui est également un scénariste à succès, s'est lancé avec son compère, le dessinateur **Eric Rücksthül**, dans une aventure originale : retracer l'histoire d'**U Babbu di a Nazione** dans une trilogie en BD. Un pari qui a remporté un franc succès et qui ne devrait pas manquer de ravir les visiteurs de 2009.

Seul bémol de cette septième édition : pas de films d'animation ni de dessins animés cette année, en raison des travaux de la **salle des Congrès** qui ne se termineront qu'en septembre. Mais ce n'est que partie remise : à partir de l'an prochain, les films seront diffusés dans cette nouvelle structure de 350 places.

Nul doute qu'une édition au grand air est plus attractive et plus agréable tant pour les auteurs que pour le public. D'autant que le festival va s'offrir une soirée de clôture de toute beauté avec le spectacle de la **fête de la Musique** ! Alors, du 19 au 21 juin prochains, n'hésitez pas : allez «buller» à **Ajaccio** !

⁽¹⁾ Exposition à découvrir sur la place Foch, et dans la cour anglaise de la mairie d'Ajaccio.

⁽²⁾ 30 planches couleurs à découvrir dans la cour Anglaise de la mairie d'Ajaccio

⁽³⁾ 30 planches à découvrir dans la cour anglaise de la mairie d'Ajaccio, 30 planches à découvrir chez Album, en face de la place Foch.

⁽⁴⁾ A découvrir à la galerie Empire de Valérie Santarelli lors du festival BD.

Plus d'infos sur <http://bdajaccio.artblog.fr/>

QUELQUES UNS DES AUTEURS PRÉSENTS

Franck Giroud, Jung, Jee Yun, Jink, Cine, François Plisson, Stédo, Eric Puech, Bob de Groot, Tibet, Marko, Asisko, Al' Coutelis, Jarry, André Duchâteau, Marc Moreno, Roger Brunel, Manini, Swyssen, Marco Paulo, Bruno Pradelle, Mike Snyder, Eric Rücksthül, Frédéric Bertocchini, Eve Andreani, Desideriu, Frédéric Federzoni, Serge Micheli, Al, Nino, Gaspard, Batti, Walter Farher, Florence Molinet, Marc Tomasini, Fabrice Tarrin, Djatali Defali, Domecq, Lereculey, Muller, Urbain, Albanèse, Prozak, Sticky Hell Gong, Graucône, Jérémie Almanza, Thomas Labourot, Séverine Gauthier, Christian Massiani, Tebo, Lisa Mandel...

AU SOMMAIRE



4

Focus

A l'occasion du 15^{ème} Parlement qui se tiendra le 13 juin à Paris, Paul Giacobbi rencontre la députée junior de sa circonscription, scolarisée à l'école primaire de Folelli

- 6 **La Parole à Sauveur Gandolfi Scheit, à propos du film d'Audiard, "Un prophète"**
- 7 **Annonces légales**
- 26 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**
- 27 **Cyclisme : Eric Mela s'est imposé lors de la dernière édition du Tour du Cap-Corse**

28 Course pédestre

Retour en images sur les "10 kilomètres de la Finocchiarola" qui a fêté ses 10 ans et connu un succès sans précédent, malgré quelques incidents de parcours



- 30 **Vos rubriques "Agenda" "L'Info insolite" et "Vagabondage"**



Entre nous

Par Pierre Bartoli

Avec Mourad Amdouni, l'athlétisme français devra s'habituer à regarder, à nouveau, vers les cimes et à tutoyer le bleu du ciel.

Tout entier immergé dans son univers, l'athlète de l'A.J.Bastia « poursuit son rêve » et marque son temps.

Un champion ne ressemble jamais à un autre.

L'exception est sa caractéristique.

Et Mourad, à plus d'un titre, rentre dans ces catégories où l'exception constitue cette personnalité qui peut dérouter ceux qui pensent que la norme existe, autant qu'elle séduit ceux qui persistent à penser que le champion s'affirme quand sont réunis le talent, l'environnement et la foi dans le résultat, conséquence d'un travail persévérant, organisé et adapté à l'objectif poursuivi.

Mourad Amdouni est déjà grand. Pour s'épanouir il lui faut sentir autour de lui cette confiance sans laquelle rien de solide ne peut se construire.

Pour l'avoir compris, l'Athlétic Jeunes Bastia a confié Mourad à Hafid Hammaoui, un jeune entraîneur issu du terrain et qui, à partir d'un vécu bien analysé, a pu déceler très rapidement l'immense potentiel de Mourad, tout en cernant au plus près sa personnalité.

Ce duo ainsi constitué, soutenu par le club, la Communauté d'Agglomération de Bastia – en ce qui concerne Mourad - et toute la Corse, fait que Mourad Amdouni avance dans la carrière sportive à foulées assurées.

Au meeting International Mohamed VI, à Rabat, le 23 mai 2009, Mourad a franchi un pallier. Il inscrit pour la première fois son nom au fronton prestigieux des Records de France. Il efface, chez les Espoirs, le nom de Bouhabdellah Tahri. Il réalise les « Minimas » pour les Championnats du Monde, à Berlin, en août 2009 et frappe les esprits des plus sceptiques! Désormais, l'avenir s'écrit en lettres d'or pour celui qui entend « aller au bout de son rêve ! »

Forza, Mourad ! La Corse est fière de toi !

À MÉDITER

« Un homme n'est pas malheureux parce qu'il a de l'ambition, mais parce qu'il en est dévoré. »

Montesquieu

ANNONCES LÉGALES

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
 e-mail : redaction@informateurcorse.com
 Site web : www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
 e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98

FONDATEUR : Louis Rioni +

SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90

COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET

ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
 Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite
 sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur
 (Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale :

Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT

(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

UNE PETITE ÉLÈVE DE AU PARLEMENT DES ENFANTS



Il est de coutume, depuis maintenant quinze ans, d'organiser le Parlement des enfants au Palais Bourbon à Paris. Un rendez-vous préparé dans les règles de l'art, depuis l'élection du député junior dans chacune des circonscriptions, jusqu'à la rédaction d'une proposition de loi, et à sa présentation en séance. Cette année, la 2^{ème} circonscription Corte-Balagne de la Corse, dont le député élu est Paul Giacobbi, sera représentée par Elisa Bernard, élève en classe de CM2 à l'école primaire de Folelli, commune de Penta di Casinca.

Voilà qui a justifié le déplacement du député **Paul Giacobbi**, président du **Conseil Général de la Haute-Corse**, en **Casinca**, à la rencontre des élèves de **Claire Grisoni**, et de leur élue. Une classe particulièrement appliquée lors de cette entrevue, et fière de présenter en amont sa proposition de loi, rédigée à l'issue d'un travail collectif sur le thème de « *L'aide à la réinsertion sociale des personnes sans domicile fixe par l'installation de casiers à code dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale* ».

de celle-ci, abordant même des sujets très pertinents tels que les modes de scrutin et l'actualité.

Paul Giacobbi s'est prêté au jeu des questions-réponses avec beaucoup de pédagogie. Une rencontre parfaitement gérée, sous le regard attentif de **Joseph Castelli**, maire de la localité et conseiller général du canton de la **Casinca**, qui ne cachait pas sa fierté de voir son école représentée au **Parlement des enfants** du **Palais Bourbon** à Paris.

Le rendez-vous est fixé au samedi 13 juin; **Elisa Bernard**, la déléguée élue, s'y rendra

accompagnée de son enseignante et de ses parents. Elle siègera au numéro 616.

Le Parlement des enfants

Depuis 1994, le **Parlement des enfants** réunit chaque année 577 enfants élus par leurs camarades de classe pour représenter l'ensemble des circonscriptions législatives. Cette manifestation est organisée en partenariat avec le ministère de l'**Education Nationale** et se déroule au Palais Bourbon. Son but est d'offrir aux écoliers scolarisés en cours moyen deuxième année une leçon civique sur le vif en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un **Parlement des enfants**, ceux-ci ayant pris soin de rédiger en amont, sous la conduite de leurs instituteurs, une proposition de loi. Pour cela ils siègent au **Palais Bourbon**, en lieu et place des députés qu'ils représentent. Ils doivent se prononcer, lors de cette séance, en faveur de celle des propositions de loi sélectionnées qu'ils jugeront la meilleure.

L'édition 2009 a retenu deux thèmes en accord avec le ministère de l'Education Nationale : la place et le rôle des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la société; la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le jury national, qui s'est réuni au début du mois de mai, a sélectionné trois propositions de loi qui seront donc débattues le jour du **Parlement des enfants**. Parmi ces propositions de loi, celle de l'école élémentaire de **Folelli**, visant à installer des casiers à code dans les **CHRS** (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), afin d'inciter les



Paul Giacobbi a rencontré les élèves et s'est prêté au jeu des questions-réponses sans langue de bois

CASINCA ANTS



La classe de CM2 de l'école élémentaire de Foelli s'est particulièrement investie pour figurer au Parlement des enfants 2009

personnes sans domicile fixe à accepter l'accueil dans ces centres et ainsi favoriser leur réinsertion sociale.

Imprimées sous la forme de vrais documents parlementaires, les trois propositions ont été envoyées dans les 577 classes par-

ticipantes pour être soumises à discussion par les élèves. Chacune de ces classes retiendra la proposition de loi et chaque délégué sera chargé de la défendre devant ses collègues le jour du **Parlement des enfants**.

A savoir : pas moins de quatre propositions de loi issues de ce Parlement sont devenues des lois de la République. Pour exemple, la séance du 11 juin 2005 s'est conclue par l'adoption d'une proposition de loi visant à lutter contre la pollution due aux sacs plastiques en rendant obligatoire l'utilisation de sacs uniquement biodégradables !

Dans l'exposé des motifs, les élèves de l'école élémentaire de Foelli ont argumenté leur proposition avec véhémence, allant jusqu'à faire référence à l'article 1er de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen où il est écrit que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, mettant en doute la notion de « liberté, égalité et fraternité » pour ceux qui ne rencontrent que « contrainte, inégalité et exclusion », et de conclure :

« si comme nous, vous rêvez d'un monde meilleur, ensemble, défendons la devise de la France et luttons contre toutes les formes de discrimination en choisissant notre proposition de loi ». Le débat est ouvert !

PROPOSITION DE LOI PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGUÉE JUNIOR

Article 1^{er}

La mise à disposition de casiers à code pour les sans domicile fixe (SDF) est obligatoire dans chaque centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Article 2

Avec l'aide des associations qui gèrent les CHRS, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) aura l'obligation d'installer des casiers à code dans chaque centre

Article 3

Le nombre de casiers sera équivalent au nombre de lits du centre

Article 4

L'Etat a l'obligation de verser une subvention suffisante à la DDASS ou aux associations gérant les CHRS afin de financer l'achat de casiers à code

Sauveur Gandolfi-Scheit

A propos des déclarations du scénariste du film "Un prophète"

Le dernier film de Jacques Audiard, fils de Michel et réalisateur de l'excellent "Sur mes lèvres", ou encore de "De battre mon cœur s'est arrêté", qui décrocha 8 Césars en 2006, n'a certainement pas fini de faire parler de lui. Joliment primé au 62^{ème} Festival de Cannes qui vient de se clore, il a fait l'objet d'un dépôt de motion à l'Assemblée de Corse par Jean-Guy Talamoni afin de "dénoncer les atteintes qui y sont portées à l'image de la Corse et des Corses". Le député Sauveur Gandolfi Scheit a quant à lui réagi dès dimanche dernier aux propos tenus par le scénariste du film, Abdel Afri, en transmettant à notre rédaction le texte ci-dessous.



Le film de Jacques Audiard a remporté le Grand Prix du 62^{ème} Festival de Cannes



qu'une fiction » et une nouvelle expression de la « liberté artistique ». Ce n'est donc pas le fait que des Corses soient protagonistes de ce thriller carcéral qui me heurte, mais bien la tendance de plus en plus systématique ces dernières années à nous dépendre dans différents supports médias, sans distinguo ni justification aucune, comme une communauté sans valeurs, et plus particulièrement génératrice de racisme et de violence. A ceux qui en douteraient, la preuve de ce comportement délibéré et honteux nous est apportée sans

cru identifier en **Corse** le fameux « *gêne criminel insulaire* », puis à la cohorte d'éditorialistes parisiens et d'artistes en mal de notoriété, qui se sont au fil des ans permis de juger notre île et ses habitants, sans même avoir pris la peine de nous connaître. Si on les laisse se répéter sans réaction, ces raccourcis qui ne sont rien d'autre que du racisme à rebours, vont finir par faire des Corses les dépositaires exclusifs de toutes les turpitudes, et donc les boucs émissaires réguliers de la société française.

“CE N’EST PAS PARCE QU’EN 1999 UNE COUR D’APPEL DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION A REFUSÉ DE RECONNAÎTRE LE RACISME ANTI-CORSE, QUE NOUS AVONS POUR AUTANT VOCATION À NOUS LAISSER INSULTER IMPUNÉMENT.”

“Cinq ans après le film « *Un Long Dimanche de Fiançailles* », du cinéaste **Jeunet**, qui permit à des millions de spectateurs d'assister à une scène où l'on pouvait voir un poilu insulaire tenter de se rendre aux Allemands en criant « **Ne me tuez pas ! Je suis corse, pas français !** » (alors même que dans le roman d'origine le personnage incriminé pour sa lâcheté était italien !), c'est en ce moment un autre film, intitulé « *Un Prophète* », encensé à **Cannes**, qui de nouveau « met à l'honneur » les Corses.

Cette oeuvre, que le réalisateur **Jacques Audiard** estime être un « *miroir de la société* », met en scène un jeune héros d'origine maghrébine, confronté en prison à des prisonniers corses particulièrement abominables de racisme et de violence, qui le réduisent carrément en esclavage. Heureusement, il échappera au joug de ses tortionnaires et, grâce notamment aux détenus islamistes, finira par se venger... Je n'étais pas sur la **Croisette** et n'ai donc pas eu l'insigne honneur de profiter de ce « *chef-d'oeuvre* » au sujet duquel on aura beau jeu de nous opposer qu' « *il n'est après tout*

aucune ambiguïté par le co-scénariste **Abdel Raouf Dafri**, qui à la question de la présence des Corses dans le film répond sur internet : "La proposition corse est choisie sciemment. Après la guerre, **De Gaulle** a choisi les Corses, du côté de la **Résistance**, plutôt que les Italiens, du côté des collabos. Je voulais faire s'affronter les Arabes, qui ne sont pas les bienvenus sur l'île de **Beauté**, aux Corses. Je me suis basé sur l'histoire de mon pays, qui est la **France**, où il n'y a pas de mafia italienne mais où existe un milieu corse."

Comment rester de marbre devant un tel charabia, où l'Histoire est revisitée à travers des anachronismes d'une débilité olympique, pour opposer les racistes corses congénitaux aux vertueux islamistes ? Comment affirmer sans crainte du ridicule que les « Arabes » n'ont pas été les bienvenus chez nous, alors même que des dizaines de milliers d'hommes et de femmes venus du **Maghreb**, aujourd'hui français ou ayant choisi de conserver leur nationalité d'origine, vivent en **Corse** en toute quiétude ?

Nous avons déjà eu droit par le passé à ce nauséux procureur des années 70 qui avait

Alors que faire ? Je pourrais pour ma part, en compagnie de Monsieur le Consul du **Maroc**, organiser un petit safari en **Haute-Corse**, afin de montrer à Monsieur **Abdel Raouf Dafri**, à l'abri derrière un 4x4 grillagé, la violence de notre jungle insulaire, mais comme le dit si bien le proverbe « *A fà a barba a u sumere* *il perde savone è tempu !* ».

Tous autant que nous sommes, élus de toutes tendances et citoyens, nous devons ensemble nous mobiliser afin que cessent ces stigmatisations qu'on n'oserait aujourd'hui opposer à aucune autre communauté en **France**, sans susciter une levée de boucliers d'associations et de bien-pensants de tous bords. Et ce n'est pas parce qu'en 1999 une Cour d'Appel de **Saint-Denis** de la Réunion, sur la base qu'il n'existait « *ni ethnies, ni races, ni religions dites "corse"* » a refusé de reconnaître le racisme anti-corse, et que depuis cette décision semble faire jurisprudence, que nous avons pour autant vocation à nous laisser insulter impunément. « *U troppu stroppia !* » : faisons le savoir tant que dureront ces comportements ».

09

S.G.C. SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : 76, rue Fesch - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du vingt avril 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : S.G.C SARL
Siège commercial : L'ALBINU
Capital : 1000 euros divisé en 10 parts sociales d'un montant de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

Siège : 76, rue Fesch, 20000 Ajaccio
Objet : Restauration, glacier, snack, débit de boissons

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Monsieur Carmelo Scalia, est désigné statutairement en qualité de gérant associé, sans limitation de durée
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A).

Pour avis et mention,
Le gérant.

10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Zicavo, en date du 28 avril 2009, enregistré à Ajaccio, le 14 mai 2009, bordereau n°2009/293, case n°4, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : LE PARADIS

Siège : La Foce - 20132 Zicavo

Objet : Chambres d'hôtes - vente de produits locaux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Gérance : Mme Laurence Pirany, demeurant à La Foce, 20132 Zicavo, gérante

Immatriculation de la société : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

56

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat - 38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par acte SSP en date à San Nicolao, du 25 mars 2009 a été constituée la Société **A VIGNA**, SARL, au capital de 2000 euros, dont le siège est à San Nicolao, (20230), Moriani Plage, ayant pour **objet** : L'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant, pizzeria, crêperie, traiteur, plats à emporter, débit de boissons, bar, glacier, snack, salon de thé, livraison de pizzas, soirées à thème, soirées spectacle. Monsieur Petru Antone Boschetti, demeurant à San Nicolao (20230), Route de San Nicolao, et Monsieur David Pedrero, demeurant à Cervione (20221), ont été désignés en qualité de **co-gérants**. La **durée** de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date au siège du 04/05/2009, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : Achat, vente, distribution et installation de produits de production d'énergie et de chauffage sur le territoire français

Dénomination : PHOTOVOLTAÏQUE INDUSTRY CORSE

Siège : Immeuble Cababrazil 198, Route Nationale 20221 Sainte Marie Poggio, Corse

Durée : 99 ans
Capital : 500 euros, divisé en 50 parts de 10 euros chacune

Par acte SSP en date du 04/05/2009, Mme Nathalie Ohayon, née Benichou, demeurant, 2, Place de l'Hôtel de Ville, 92600 Asnières a été nommée en qualité de gérante.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TECHNIC/ELEC
Siège : Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia

Objet : Electricité générale dans tous bâtiments et ouvrages divers, réalisation de tous travaux d'installation électrique, en toutes tensions, chauffage et distribution d'énergie pour l'utilisation domestique ou installations industrielles, la réalisation des réseaux moyenne et basse tension, le câblage d'installations téléphoniques, informatiques, bureautiques, et matériels téléphoniques d'abonnés ; l'installation des systèmes d'alimentation de secours, la fourniture de matériel électrique, pose maintenance et services connexes.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 1000 (mille) euros numéraire
Gérant : Marc Valliccioni, demeurant, Lotissement Arbucetta, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

63

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/05/2009, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : Acquisition, gestion, location de biens immobiliers

Dénomination : SCI LENA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Siège : 2, rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, 20090 Ajaccio

Capital : 1500 euros
Gérance : Mme Vinci Laetitia, demeurant, Place de l'Eglise, 20167 San Benedetti ;

M. Superchi Serge, demeurant, 6, rue François Pietri, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, La gérance.

52

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mai 2009 à Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : STELLA MARE

Siège : Immeuble Le sologne. Avenue Napoléon 3, 20000 AJACCIO

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros
Gérance : Madame BARBOLOSI Charline demeurant Immeuble Le Sologne, Avenue Napoléon 3, 20000 Ajaccio.

Immatriculation de la société : Au RCS d'Ajaccio

38

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/05/2009, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL CASA-MORA
Objet : Organisation d'expositions-ventes de meubles et articles de décoration

Siège : Lieu-dit Ragine, 20230 San Giuliano

Capital : 500 euros
Durée : 20 ans

Gérance : Mme Lovisi Marie Hélène, demeurant, Lieu-dit Ragine, 20230 San Giuliano

Immatriculation : RCS Bastia

59

UNITÉ DE PRODUCTION BLANCHISSERIE U.P.B

SAS au capital de 3000 euros

Siège : ZI du Vazzio

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 11 mai 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Siège : U.P.B

Dénomination : Unité de Production Blanchisserie

Siège : Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3000 euros
Objet : Blanchisserie industrielle

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Président : M. François Xavier Bagni, demeurant, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, Lieu-dit Favale, 20129 Bastelicaccia

La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio

Pour avis,
Le Président.

37

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 17 mai 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL MARAL
Forme : SARL

Capital : 100.000 euros
Siège : 2, route de Ville, 20200 Bastia

Objet : Exploitation, la création, l'acquisition de tout fonds de commerce, de vente au détail d'articles de textiles, de chaussures et d'accessoires et meubles de décoration

Durée : 99 années
Gérant : Mme Muriel Falucci, demeurant, Les Jardins en Ville, 20200 Ville di Pietrabugno

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

35

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18/05/2009 à Bastia, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SODERES
FORME : EURL

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Chiapatelle - RN198 - 20213 Folelli

OBJET : Traiteur - Préparation de plats cuisinés et vente à emporter et à domicile - Activités connexes.

DUREE : 99 ANS.
CAPITAL : 100 euros.

GERANCE : GARRIGOS ERIC, demeurant à Résidence Sainte-Marie Route Supérieure de Cardo 20200 Bastia.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

45

SCI COULEURS DES ILES

Au capital de 1000 euros

Tizzano - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI COULEURS DES ILES
Capital : 1000 euros

Siège : Tizzano, 20100 Sartène
Forme : Société Civile

Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, l'édification, la propriété et la jouissance, l'administration, l'exploitation, la gestion par location ou autrement et la mise à disposition à ses associés de tous biens immobiliers, et toutes opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société

Gérant : Monsieur Ambroggi Mathieu, né le 15 juillet 1939 à Aullène (2A), demeurant, 1, Bis Rue Sainte Anne, Imm. Concorde, Appartement 34, 97400 St Denis de la Réunion.

Transmission des parts : Les cessions de parts sont libres entre associés, descendants ou ascendants d'un associé, toutes autres cessions est subordonnées à l'agrément de la collectivité des associés

Immatriculation : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

18

S.A DU DOMAINE DE SPERONE

Société Anonyme au capital de 184.000 euros
Domaine de Spérone
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio : 338 418 296

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le **Jeudi 28 mai 2009 à 11 h** en nos bureaux de Paris, 156, Boulevard Haussmann, 75008.

Ordre du jour :

- * Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2008
- * Quitus aux Administrateurs
- * Affectation des résultats
- * Approbation des conventions réglementées
- * Questions diverses

Le Président,
G. DEWEZ.

20

COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

AVIS AU PUBLIC

2ème insertion.

Par arrêté Municipal n°15/2009 du 27 mars 2009, l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale se déroulera du jeudi 14 mai 2009 au vendredi 12 juin 2009, pendant 30 jours consécutifs à l'exception des samedi dimanche et jours fériés.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie de Coti-Chiavari, à Coti Village, ou le dossier et le registre d'enquête seront à la disposition du public du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

* Le Commissaire-Enquêteur, M. MARQUELET, siègera :

- * le jeudi 14 mai 2009 de 8 heures à 12 heures
 - * le mardi 19 mai 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
 - * le vendredi 29 mai 2009 de 8 heures à 12 heures
 - * le vendredi 05 juin 2009 de 8 heures à 12 heures
 - * le vendredi 12 juin 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- Pendant la durée de l'enquête les observations pourront être également adressées au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de COTI-CHIAVARI. Après remise du rapport du Commissaire Enquêteur celui-ci sera consultable en Mairie.

Le Maire de COTI-CHIAVARI.

70

SITES NATURA 2000

DÉSIGNATION AU TITRE DES ZONES DE PROTECTION SPÉCIALE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX SAUVAGES

Le Préfet de la Haute-Corse,
Le Préfet Maritime de la Méditerranée,
Informent le public que par arrêtés interministériels du 30 octobre 2008, ont été désignés, au titre des zones de protection spéciale, pour la conservation des oiseaux sauvages, les sites Natura 2000 suivants :

- Site Natura 2000 - Plateau du Cap-Corse (ZPS FR 9412009)
 - Site Natura 2000 - Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi (ZPS FR 9412010)
- Le texte intégral de ces arrêtés ainsi que les cartes délimitant les territoires concernés peuvent être consultés à la Préfecture de la Haute-Corse, Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement, ainsi qu'en Mairies de :
- Calvi, Calenzana et Galéria
- Pour le Site "Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi"
Et de : Cagnano, Ersa, Luri, Meria, Pietracorbara, Rogliano, Sisco, Tomino,
Pour le site "Plateau du Cap Corse".

55

COMMUNE DE SERRA DI FERRO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. **Identification de l'organisme qui passe le marché :**
Commune de SERRA DI FERRO - 20140 Serra di Ferro
2. **Procédure de passation :** Procédure adaptée
3. **Objet du marché :** Travaux d'assainissement. Extension Arena d'Oro
4. **Nom du titulaire :** Groupement d'Entreprises SARL BASI BTP
20140 Serra di Ferro & SARL Roch Leandri - 20110 Propriano
5. **Montant du marché :** 147.185,99 euros HT
6. **Date d'envoi à la publication :** 18 mai 2009

33

LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 2 JUILLET 2009 A 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud

1er Lot de la vente :

Commune de COTI CHIAVARI, Lieu-dit "Portigliolo", la parcelle cadastrée B 694 (22a), et les constructions y édifiées.

Parcelle pieds dans l'eau, avec pavillon en dur.

Mise à prix :50.000,00 euros

2ème Lot de la vente :

Commune d'AJACCIO, Lieu-dit "Bodiccione", la parcelle cadastrée BD 517 (86a 29) et toutes constructions y édifiées.

Mise à prix :25.000,00 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux renseignements d'urbanisme et au procès-verbal dressé par huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », pour consultation). Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 14 mai 2009,
Pour extrait

05

COMMUNE DE PARATA

20229 Parata

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème insertion.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de Parata, en date du 4 mai 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 25 mai 2009 au 29 juin 2009 inclus.

Mme Monique ANGELI, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de PARATA aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme le Commissaire-Enquêteur - Mairie de PARATA - 20229, laquelle les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Mairie de PARATA les lundi 25 mai et 29 juin 2009 de 9h30 à 11h30 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

22

COMMUNE D'URTACA

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème insertion.

En application, des dispositions de l'arrêté n°2-2009 en date du 26 mars 2009, de Mme Le Maire de la commune d'URTACA, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 15 mai 2009 au 19 juin 2009 inclus, Monsieur Dominique Galloni d'Istria, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, un dossier et un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'URTACA aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur Le Commissaire-Enquêteur, Mairie d'URTACA, lequel les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie d'URTACA, les vendredi 15 mai 2009, vendredi 29 mai 2009, vendredi 19 juin 2009 et ce de 14 heures 30 à 17 heures, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

URTACA, le 15 mai 2009,
Le Maire : Françoise-Xavière MONTECATTINI

23

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Suite à l'Avis d'Appel public à la concurrence paru le : 30 janvier 2009

Nom et adresse officielles de l'organisme acheteur :Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA
20220 Santa Reparata di Balagna
Tél : 04 95 60 08 68 - Fax : 04 95 60 49 08**Type de marché :** Marché à procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics)**Objet du marché :** Elaboration d'une charte de développement urbain**Nombre d'offres reçues :** Une**Entreprise attributaire :**Cabinet A.U.A.D
5, rue Monte Cristo
13004 Marseille**Montant du marché :*** 60.510,00 euros HT
* 72.369,96 euros TTC**Date d'attribution du marché :** 16 mai 2009**Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion :** 18 mai 2009

Le Maire, Ange-François VINCENTELLI.

106

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE FOURNITURES

1. Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :Commune de LUMIO
Mairie - 20260 Lumio
Tél : 04 95 60 89 00
Télécopieur : 04 95 60 76 00**2. Objet du marché :** Acquisition de véhicules et engins agricoles**Nombre de lots :** 4

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Lots	Désignation
1	Acquisition d'un véhicule Entreprise
2	Acquisition d'un camion de transport léger
3	Acquisition d'un tracteur
4	Acquisition d'un broyeur multi végétaux

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

3. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

50% - Valeur technique
30% - Prix
20% - Délai**4. Justifications à produire :**

Documents et attestations prévues aux articles 44 et 45 du CMP et se référer au règlement de consultation.

5. Procédure :

Procédure adaptée, article 28 du CMP

6. Conditions de délais :**Date limite de réception des offres :** Le 15 juin 2009 à 12 heures**7. Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu :**Mairie de LUMIO - 20260 Lumio
Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00**8. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 26 mai 2009Le Maire,
Eugène CECLADI.

32

Cabinet RETALI

Avocat - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE 11 JUIN 2009 A 11 HEURES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA - (ROND POINT DE MORO GIAFFERI)

DES BIENS SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CORTE

**CADASTRES SECTION : AP/32-99-100-61.
ET LES CONSTRUCTIONS Y ÉDIFIÉES
ET SECTION : AP/202-204-83**

LOT UNIQUE : MIS A PRIX : 160.000 EUROS

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au Cabinet ci-dessus ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, Palais de Justice Rond Point Moro Giafferi.

02

COMMUNE DE PATRIMONIO OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'intégration d'une voirie privée
dans la voirie communale au lieu dit « CHIOSELLE »

Deuxième insertion

Par délibération de son Conseil Municipal dans sa séance du 27 février 2009, le Maire de la commune de PATRIMONIO a ouvert une enquête publique relative à l'intégration d'une voirie privée dans la voirie communale au lieu dit CHIOSELLE. A cet effet, M. Jean Pierre MOMUS domicilié à 20200 BASTIA au 429 route supérieure de Cardo, a été désigné par le Conseil Municipal de PATRIMONIO en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de PATRIMONIO, durant dix sept (17) jours continus, à compter du lundi 18 mai 2009 au mercredi 03 juin 2009 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de PATRIMONIO, 20253 PATRIMONIO, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie du 18 mai au 03 juin 2009 inclus.

Le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à la mairie de PATRIMONIO pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de PATRIMONIO les lundi 18 mai 2009 et mercredi 03 juin 2009 de 9 heures à 12 heures.

Le Maire
MAESTRACCI Guy

06

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1ère insertion.

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de SANTA MARIA POGHJU, en date du 12 mai 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 15 juin 2009 au 17 juillet 2009 inclus.

Monsieur Pierre LAVAL, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de SANTA MARIA POGHJU aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de SANTA MARIA POGHJU, laquelle les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Mairie de SANTA MARIA POGHJU les :

- lundi 15 juin de 10h à 12h
- lundi 29 juin de 10h à 12h
- vendredi 17 juillet de 10h à 12h

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

CABINET VERSTRAETE et ASSOCIES

Société d'Avocats au Barreau de GRASSE
34, Traverse de la Paoute - 06130 Grasse
Tél : 04 93 40 44 40 - Fax : 04 93 40 48 20

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION A GRASSE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Chambre des Criées - 37, Avenue Pierre Semard
JEUDI 25 JUN 2009 à 9H

Co-Licitants demandeurs :

1) Monsieur Régis BUTTY, époux de Dominique FARCOT, né le 24/03/1953 à CASA-BLANCA (Maroc), marié sous le régime de la communauté à COTI-CHIAVARI le 05/09/1975, de nationalité française, demeurant à GORBIO 06500, 3257, Route de Menton

2) Monsieur Gilles BUTTY, né le 24/04/1947 à CASABLANCA (Maroc), de nationalité française, demeurant, à Vence 06140, 2431 Route de Cagnes.

3) Mme Dominique JANSSEN épouse BUTTY, née le 28/01/1950 à MEGEVE (74120), agissant en sa qualité d'Administrateur ad hoc, de Melle Ghislaine BUTTY, née le 15/03/1944, demeurant chez M. Gilles BUTTY, à Vence 06140, 2431 Route de Cagnes. Clauses et conditions insérées au cahier des charges N°06/294 déposé par le **CABINET VERSTRAETE et ASSOCIÉS**, Société d'Avocats, le 22 décembre 2006 qui peut être consulté au GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de GRASSE.

POUR LE LOT 2 SURENCHERE DE 10% : Possible. Dans les dix jours de l'adjudication, par un Avocat inscrit au Barreau de GRASSE.

ASSURANCE : L'adjudicataire est tenu d'assurer l'immeuble contre tous risques à compter du jour de l'adjudication et sous sa seule responsabilité.

LOT 2 DE LA VENTE SUR RENVOI D'ADJUDICATION : A MURZO, (Corse du Sud)

Lieu-dit Valle di Mezzano, Chemin de Guagno Les Bains - MAISON de 44,32m²
LIBRE - Sur un terrain de 6054 m² -

MISE A PRIX : 45.734,71 euros avec faculté de baisse

VISITE : 08/06/2009 de 10h à 12h

Organisées par : SCP MORELLI GARIN FORESTIER KERVELLA
Huissiers de Justice - Tél : 04 95 51 76 16

**DESIGNATION ET DESCRIPTION :**

Propriété à **MURZO**, Lieu-dit Valle di Mezzano en CORSE, cadastrée SECTION B N°298, pour une contenance de 70a, SECTION B N°296, pour une contenance de 3a 17ca, SECTION B N°297, pour une contenance 24a 50ca, SECTION B N°299, pour une contenance de 20a 77ca et SECTION B N°341 pour une contenance de 11a 40ca, et les constructions qui y sont édifiées.

- La parcelle B 341, se trouve en bordure du Chemin de GUAGNO LES BAINS ; elle est à l'état de friche et inoccupée.

- Les parcelles cadastrées B 296, 297, 298, 299, ne formant qu'un seul ensemble sont situées à l'entrée du Village sur la gauche juste après le Cimetière.

OCCUPATION : Les lieux sont inoccupés.

DESCRIPTION :

Ces parcelles de terre sont à l'état de friche et recouvertes d'herbes sauvages.

Sur la parcelle 298, se trouve éditée une maison d'habitation de type maison du Village assez ancienne, vétuste, éditée sur trois niveaux, composée d'une cave au premier

niveau (rez-de-chaussée bas) ; une pièce unique au deuxième niveau (rez-de-chaussée) ; et au troisième niveau (soit le deuxième étage) : un palier, deux chambres et une salle d'eau.

Le rez-de-chaussée et le premier étage sont réunis d'une part, par un très vieux escalier en pierres extérieur, en mauvais état, et, d'autre part, à l'intérieur par un escalier en colimaçon très étroit et très raide.

Les lieux sont très vétustes, en très mauvais état ; les menuiseries extérieures sont pourries.

L'ensemble nécessite de très importants travaux de rénovation.

SUPERFICIE :

- La cave au sous-sol : 20.83 m² - Rez-de-chaussée pièce principale : 22.73 m² - Etage palier : 0,53 m² - Première chambre à l'étage : 8,51 m² - Salle d'eau : 2.65 m² - Chambre N°2 à l'étage : 10.01 m²

Le Total de la superficie (Loi CARREZ) est de 44.43 m²

LOT 3 DE LA VENTE : APRES SURENCHERE A COTI-CHIAVARI (Corse du Sud)

MAISON de 102,54 m² - TRES BELLE VUE MER - LIBRE - Sur un terrain constructible de 2600m²
- (Parcelle B 683) - Et GARAGE - LIBRE - Sur un terrain de 439m² - (Parcelle B 1175)

MISE A PRIX : 390.500 euros

VISITE : 09/06/2009 de 10h à 12h

Organisées par : SCP MORELLI GARIN FORESTIER KERVELLA
Huissiers de Justice - Tél : 04 95 51 76 16

**DESIGNATION ET DESCRIPTION**

Propriété à COTI CHIAVARI, Lieu-dit VERGHIA, cadastrée SECTION B N°1175 pour une contenance de 4a 39ca et SECTION B N°683 pour une contenance de 26 ares et les constructions qui y sont édifiées.

Les deux parcelles dont s'agit sont situées sur le Littoral de la commune de COTI-CHIAVARI, Lieu-dit VERGHIA.

Après la plage d'argent, prendre la route de la CASTAGNA, puis de suite à droite, au niveau de l'établissement dénommé "RUSTICA" prendre le Chemin des Platanes, rouler environ 200 mètres et prendre le premier Chemin à gauche pour parvenir aux parcelles dont s'agit.

OCCUPATION : Les lieux sont inoccupés.

DESCRIPTION :

Concernant la parcelle 1175, il s'agit d'un petit terrain en friche, sur lequel se trouve éditée un petit garage très ancien et vétuste dont nous ne disposons pas des clés.

Concernant la parcelle 683, il s'agit d'un terrain dans le plus complet abandon.

Il s'y trouve éditée une Villa dont la description est la suivante :

L'aspect extérieur est vétuste ; les menuiseries et les peintures extérieures sont en mauvais état.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Au rez-de-chaussée, nous trouvons :

Un Hall : 3.92 m² - Une Chambre : 11.52 m² - WC : 1.09 m² - Salle de Bains : 3.09 m² - Séjour : 21.02 m² - Cuisine : 7.48 m² - Chambre n°2 : 12.65 m² - Salle à Manger : 15.82 m²

Au premier étage, nous trouvons :

Un palier : 1.02 m² - Une Chambre : 12.02 m² - Une Chambre : 12.91 m²

Soit un total de 102.54 m².

L'intérieur de cette maison est très vétuste et nécessite d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes.

CONDITIONS D'ACHAT

* Prix payable dans les 2 mois sans intérêts, puis 2 mois aux taux d'intérêts légal. Après 4 mois, taux égal + 5% et revente sur folle enchère en cas d'absence de paiement avant la revente.

* Les frais préalables à la vente et les droits fixe et proportionnel dus aux Avocats concernés seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

* Consignation obligatoire par chèque de banque justificatif de valeur ou garantie bancaire pour TOUTS les enchérisseurs achetant en régime fiscal normal ou en régime de Marchands de Biens.

CONSIGNATION MINIMALE : 25% de l'enchère pour chaque lot

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**INFORMATIONS GENERALES**

redaction@informateurcorse.com
ANNONCES LEGALES : MARCHES PUBLICS :
al@informateurcorse.com

EN VENTE

PARTOUT EN CORSE
ET PAR ABONNEMENTS

Pour la SARL Corsica Yacht Broker,

Au capital de 6000 euros, Siren 502 786 262,
Siret 502 786 262, Siège social :
Rés. Diamant II, 6, Place Général de Gaulle,
20000 Ajaccio

RECTIFICATIFS

Par actes du 1er mai 2009

Objet : Changement de l'actionnaire
totalitaire et du gérant le 2 mai 2009
et compléments d'activités

3) Ancien actionnaire majoritaire (100%
des parts), et ancien gérant : M. Guilhem
Billaud, né le 10 octobre 1973 à Metz
(57), demeurant, 14, rue Pellegrino, Ajaccio
(20090), de nationalité française,
démisionnaire et vendeur de ses
parts.

4) Nouvel actionnaire totalitaire (100%
des parts), et nouveau gérant au 2 mai
2009. M. Sava Marius, demeurant,
1ère Maison Brunelli, Rotolo, (20166)
Porticcio, (Commune de Grosseto Prugna),
né le 27/09/1985 à Braïla (Roumanie),
de nationalité Roumaine.
Désormais détenteur de 100% des
parts et nouveau gérant.

5) Complément d'activités : Gestion
d'Entreprises 6420Z. Rénovation. Restauration

6) Changement du siège social : 1ère
Maison Brunelli, Rotolo, (20166) Porticcio,
(Commune de Grosseto Prugna)

Roger TAFANI

Notaire à Monte, Haute-Corse

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°63, parue
dans le journal "l'Informateur Corse
Nouvelle" semaine du 10 avril au 16
avril 2009, n°6261, concernant la cession
de fonds de commerce par Mme
Myriam Charline, Alfreda Saniez et
Monsieur Henri Dominique, Joseph
Wolffarth, à Monsieur Meyer, Joseph
Halewa.

Il y a lieu de rectifier le lieu en ce qui
concerne les oppositions, il faut
donc lire : Les oppositions s'il y a lieu,
seront reçues au siège du fonds cédé,
où domicile a été élu à cet effet, dans
les dix jours suivant la dernière en date
de la présente insertion et de la publication
au Bulletin Officiel des Annonces
Civiles et Commerciales (BODACC), et
pour la correspondance en l'Office
Notarial.

Pour unique insertion, Le Notaire.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES
REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

LOI DE SAUVEGARDE
DECRET DU 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2009, le Tribunal
prononce la liquidation judiciaire
simplifiée à l'égard de : Mme Daire
Dominique, ayant son siège social
Résidence I Certali, Bt. B, Boulevard
Pierre Pasquini, 20220 Ile-Rousse.

Forme : Profession libérale
Activité : Infirmière libérale
Juge Commissaire : Maintien : M.
Lenfantin, Juge Commissaire Titulaire
et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant.

Mandataire judiciaire : Maître de
Moro Giamferri, BP 75, Immeuble U
Boscu d'Oru, Bt. Pietranera, 20289
Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier

Maître Gérard CIAVALDINI & Marie Louise CIAVALDINI

Notaires Associés
20214 Calenzana

DECLARATION D'INSAISSABILITE

Aux termes d'un acte authentique en
date du cinq mai deux mille neuf, reçu
par Maître Marie-Louise Ciavaldini,
notaire associé membre de la Société
Civile Professionnelle "Etude de Maître
Gérard Ciavaldini et Marie-Louise Ciavaldini",
Titulaire d'un Office Notarial
dont le siège est à Calenzana, Lot.
L'Oliveraie, Lieu-dit Anunziata, qui sera
publié et enregistré au Bureau des
Hypothèques de Bastia.

Une déclaration d'insaisissabilité a été
effectué par Mme Michèle Saiter veuve
de Monsieur Maurice Rakover, Pharmacia-
cienne, demeurant à Calvi (Haute-
Corse), Résidence Les Alizes, Avenue
Christophe Colomb, a, en application de
l'article L.526-1 du Code de Commerce
déclaré insaisissables ses droits sur
l'immeuble où est fixée sa Résidence
Principale situé à dans un ensemble en
copropriété dénommé LES ALIZES, sis à
Calvi (Haute-Corse), Avenue Christophe
Colomb, cadastré, Section : AL, numéro :
174, Lieu-dit : Stagnone, pour une
contenance de : 18a 92ca.

Savoir les lots deux (2), soixante dix
sept (77) et quarante trois (43).
Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard
des créanciers professionnels du déclarant
dont la créance est née après la
publication de l'acte au Bureau des
Hypothèques.

Pour unique insertion, Le Notaire.

Maison de la PRESSE SARL CESARI

Siège : 1, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
SARL au capital de 15.245 euros
RC B : 377718903 Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée
générale ordinaire du 30 avril 2009, les
associés après avoir entendu le rapport
du liquidateur, ont approuvé les
comptes de liquidation, ont donné
quitus au liquidateur et l'ont déchargé
de son mandat, ont décidé de la répartition
du boni de liquidation, puis ont
prononcé la clôture des opérations de
liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés
au RCS Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date du 15 mai 2009 à Bravone,
Madame Calendini Helma dont le siège
est à « La Tour » Bravone 20230 Linguizzetta,
RCS Bastia 344 951 850, à
donné en location gérance saisonnière
à Madame Corolleur-Calendini Isabelle,
en cours d'immatriculation, un fonds de
commerce de salon de thé, pizzeria,
glacier connu sous l'enseigne « LA
TOUR », sis et exploité à Bravone -
20230 Linguizzetta à compter du 15 mai
pour se terminer le 31 octobre 2009
renouvelable par tacite reconduction.
En vertu de ce contrat, Madame Corolleur-
Calendini Isabelle exploitera le fonds à
ses risques et périls et sous son
entière responsabilité. Madame Calendini
Helma, ne sera tenue d'aucune
dette, ni d'aucun engagement contracté
par la gérante et le fonds de commerce
ne pourra, en aucun cas, être considéré
comme gage des créanciers du gérant.
Les inscriptions modificatives seront
requis au Greffe du Tribunal de Commerce
de Bastia.

CONCEPT A.E.F CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Ctre Commercial de Ficabruna
20620 Biguglia
RCS Bastia : 500 493 820 00012

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibération d'une AGE en date
du 18 mai 2009, il a été décidé de transférer
le siège social de (ancien siège)
Centre Commercial de Ficabruna,
20620 Biguglia, à (nouveau siège), 20,
Lotissement Albella, 20620 Biguglia,
à compter du 18 mai 2009.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

JUGEMENT DE CLÔTURE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 11 mai 2009

Jugement prononçant la clôture pour
insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance de Bastia
& 1. Lettre : RCS Ile-Rousse 351 331
343 - N° Gestion : 89 D 14

Nom commercial : SCI SAN GIULIANO
Gérante : Mme Petrigiani Philiberte

Forme : Société Civile

Activité : La gestion, l'entretien, et la
mise en valeur par tout moyens de tous
immeubles

Adresse : Immeuble Azur, Quartier
Santa Maria, Calvi, 20260 Calvi

Date de cessation des paiements : 5
avril 2004

CENTRE NAUTIQUE DE LAVA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7700 euros
Siège : Lieu-dit Ajadata
Golfe de Lava
20167 Appietto
RCS 437 975 097

Aux termes de l'assemblée générale
extraordinaire en date du 15 mai 2009,
il a été approuvé la décision suivante,
à compter du 15 mai 2009.

- Changement de gérance en remplacement
de Mme Trovato Chantal :

Nouveau gérant : Monsieur Jean-François
Giagu, né le 10 octobre 1984 à
Ajaccio (20), domicilié Lieu-dit Ajadata,
Golfe de Lava, 20167 Appietto.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Modification au RCS.

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par AG Mixte du 3 avril 2009, les
associés de la Société PIETRI AJACCIO,
SAS, au capital de 150.000 euros, dont
le siège est à Sarrola-Carcopino
(20167), Lieu-dit Pernicaggio, (435 305
222 RCS Ajaccio), ont nommé Monsieur
Joseph Pietri, demeurant à Ajaccio
(20290), Avenue du Mont Thabor,
Immeuble Beau Site, en qualité de
Président en remplacement de Monsieur
Joseph Martin Pietri, démissionnaire,
ont constaté l'expiration du mandat de
Directeur Général de Monsieur Joseph
Pietri, de ce fait à compter du même
jour. Et étendu l'objet social à l'organisation
de ventes au détail, brocante, et
vides-greniers, et modifié en
conséquence l'article 2 des statuts.
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Société Civile Immobilière
EMILIE

SCI au capital de 30.489,80 euros
Siège : Chemin de Caldaniccia
Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 318 056 363

Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 30 avril 2009,
enregistrée au SIE d'Ajaccio, le 15 mai
2009, bordereau n°2009/297, case n°1,
la collectivité des associés a décidé la
modification et la mise à jour des statuts
pour les articles suivant :

Article 5 - Durée :
Ancienne Rédaction :

"La durée de la société est fixée à trente
années à compter du 1er juin 1979.
Elle peut être prorogée ou abrégée par
dissolution anticipée".

Nouvelle Rédaction :

"La durée de la société est fixée à
quatre vingt années à compter de son
immatriculation au Registre.

Elle peut être prorogée ou abrégée par
dissolution anticipée".

Article 6 - Capital social
Ancienne Rédaction :

"Le capital social est fixé à la somme de
deux cent mille francs libéré à hauteur
de dix mille francs. Il est délivré en 2000
parts sociales de cent francs, numérotées
de 1 à 2000.

Le surplus sera versé à la société au fur
et à mesure des besoins sociaux, dans
le mois de la demande qui en sera faite
par lettre recommandée."

Nouvelle Rédaction :

"Le capital social est fixé à la somme de
trente mille euros (30.000 euros).

Il est délivré en 2000 parts sociales de
quinze euros (15 euros) chacune,
numérotées de 1 à 2000".

(Deuxième alinéa supprimé).

Article 8 - Parts sociales :

Ancienne Rédaction :

(1ère alinéa, sans changement).

"Aux termes des différentes cessions de
parts intervenues, les 2000 parts
sociales sont à ce jour réparties de la
façon suivante :

- Monsieur Joseph François SCIARLI -
400 parts numérotées de 1 à 50 et 101 à
450 ;

- Monsieur Michel SCIARLI, 400 parts
numérotées de 51 à 80 et 451 à 820 ;

- Mlle Angèle Marie Paule SCIARLI, 600
parts numérotées de 81 à 90 et 821 à
1410 ;

- Mlle Marie Antoinette SCIARLI, 600
parts numérotées de 91 à 100 et 1411 à
2000 ;

Nouvelle Rédaction :

"Aux termes des différents mouvements
de parts sociales intervenues, les 2000
parts sociales sont à ce jour réparties
de la façon suivante :

- Mademoiselle Emilie SCIARLI - 400
parts numérotées de 1 à 50 et 101 à
450 ;

- Monsieur Michel SCIARLI, 400 parts
numérotées de 51 à 80 et 451 à 820 ;

- Mlle Angèle Marie Paule SCIARLI, 600
parts numérotées de 81 à 90 et 821 à
1410 ;

- Mlle Marie Antoinette SCIARLI, 600
parts numérotées de 91 à 100 et 1411 à
2000 ;

Article 10 - Gestion sociale

Ancienne Rédaction :

(1er alinéa sans changement).

"Un Conseil de Surveillance de deux
membres rempli vis-à-vis de ce Gérant,
les fonctions mixtes de "Conseil de
Surveillance", et de Commissaire aux
comptes.

Le 1er Gérant désigné est Monsieur
Joseph François SCIARLI.

Les membres du Conseil de Surveillance
sont :

- Monsieur Michel SCIARLI

- Mlle Angèle Marie Paule SCIARLI

Nouvelle Rédaction :

"Le Gérant statutaire est Monsieur
Michel SCIARLI, qui accepte".

"INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

TEL : 04 95 32 04 40

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU
CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE CORSE
SUR LA COMMUNE DE CORTE

1ère Parution

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté n°2009-124-9 en date du 4 mai 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de l'aménagement du nouveau Campus de l'Université de Corse sur la commune de CORTE. Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de CORTE pour une durée d'un mois du lundi 8 juin 2009 au jeudi 9 juillet 2009 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci.

Toutes les observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire Enquêteur, avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindront aux registres.

Monsieur Zyad ALAMY, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CORTE

Lundi 8 juin : l'après-midi de 14h à 17h

Mairie de CORTE

Vendredi 19 juin : le matin de 9h30 à 12h

Mairie de CORTE

Jeudi 9 juillet : l'après-midi de 14h à 17h

A la fin de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le Maire, puis transmis dans les vingt quatre heures avec le dossier d'enquête au Commissaire-Enquêteur.

Celui-ci adressera l'ensemble de ces documents avec son avis motivé au représentant de l'Etat (DDEA - Guichet Unique de l'Eau - 8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9).

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, à la Mairie et auprès du service instructeur indiqué ci-dessus où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 5 mai 2009
Le Chef du Service
Eau-Environnement-Forêt
Daniel DANCETTE.

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE VENZOLASCA

Captage de BERBOGLIULA (commune de LORETO DI CASINCA)

1ère parution

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2009-110-4 en date du 20 avril 2009, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de VENZOLASCA, avec établissement des périmètres de protection.

- du Captage de BERBOGLIULA (situé sur la commune de LORETO DI CASINCA)

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de VENZOLASCA et LORETO DI CASINCA pendant 29 jours du mardi 02 juin au mardi 30 juin 2009 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celle-ci. Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairies ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, aux Mairies ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Monsieur Jean-Philippe FRANCESCHI, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de VENZOLASCA - 20215 Venzolasca

Vendredi 05 juin 2009 : de 9h à 12h

Vendredi 12 juin 2009 : de 9h à 12h

Lundi 29 juin 2009 : de 9h à 12h

Mairie de LORETO DI CASINCA - 20215 Loreto du Casinca

Vendredi 05 juin 2009 : de 14h à 16h

Vendredi 12 juin 2009 : de 14h à 16h

Lundi 29 juin 2009 : de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées, pour y être tenues pendant un an à la disposition du public, à la Mairie de VENZOLASCA et au Guichet Unique de l'Eau (DDEA - Résidence Bella Vista - BP 187 - 20293 Bastia Cedex). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 22 avril 2009
P/le Directeur Départemental,
des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires, Jean-Pierre ALESSANDRI.

LA SCPA MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier
enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 2 JUILLET 2009 A 8 HEURES 30

AJACCIO

Copropriété du 43 (ex 31) Cours Napoléon, cadastrée BW 355

1er Lot de la vente :

Le Lot 41 de la copropriété, soit dans le bâtiment ayant façade sur le Cours Napoléon, au 4ème étage, à gauche, un appartement d'environ 139m² utilisables.

Mise à prix : 170.000,00 euros

2ème Lot de la vente :

Le Lot 50 de la copropriété, paraissant être, dans le même bâtiment, aux greniers, une mansarde d'environ 16m²

Mise à prix : 12.000,00 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 18 mai 2009,
Pour extrait

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE LA PORTA

20237 - Tél : 04.95.39.21.48 Fax : 04.95.39.29.79

AVIS D'ARRETE MUNICIPAL RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 28 avril 2009, le Maire de la commune de La Porta a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement.

Monsieur Aurélien PIEVE, résidence le Turenne BT E, rue Mondoloni - 20600 BASTIA a été désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de BASTIA, en date du 15 avril 2009.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de la commune de La Porta durant un mois, soit du 27 mai 2009 au 26 juin 2009 inclus.

Durant ce délai, un dossier sera déposé à la Mairie de la commune de La Porta, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur Aurélien PIEVE Commissaire Enquêteur, qui les annexera au registre.

Afin de répondre aux demandes d'informations du public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur en mairie de La Porta, aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 27 mai 2009 de 13h30 à 16h30

- Samedi 13 juin 2009 de 13h30 à 16h30

- Vendredi 26 juin de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dans le délai d'un mois à compter du dernier jour d'enquête.

La Porta, le 4 mai 2009
Le Maire,
Madame GRIMALDI Stéphanie

AVIS

A compter du 1 avril 2009 Monsieur Jean-Guillaume Menés est nommé membre de la CGP de la Crcam de la Corse en remplacement de Madame Flachaire appelée à exercer d'autres fonctions au sein du groupe Crédit Agricole .

La Caisse Régionale, à son siège social au 1 Avenue Napoléon III à Ajaccio et est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro D 782 989 206

Pour extrait
Le Président de la CGP
Monsieur MICHEL



AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

Section I : Pouvoir adjudicateur

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9
URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale

Section II : Objet du marché

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TAC - Echangeur E4

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux. Exécution.

Lieu principal d'exécution :

Lieu-dit Casete - Volpajo - Communes de Bastia et Furiani

Code NUTS FR832

L'avis implique : Un marché public

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - Terrassements, assainissement et rétablissement

des communications nécessaires à l'aménagement de l'échangeur E4

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45112500

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Division en lots : Non

Des variantes seront prises en considération : Non

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Les principales quantités à mettre en oeuvre sont les suivantes :

- décapage terre végétale : 1.900 m³
- déblais : 3.000 m³
- remblais et couche de forme : 10.200 m³
- buses Béton 135a diamètre 400 à 500 mm : 274 ml
- buses Béton 135a diamètre 1000 mm : 57 ml
- grave 0/315 : 2.000 m³
- enrochements bétonnés : 770 m³
- bordures P2, T2 et I2 : 1.980 ml
- murets en pierres : 270 m³

Délai d'exécution : 6 mois à compter de l'ordre de service de début des travaux.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : novembre 2009.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants conjoints.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Capacité économique et financière :

- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.
- Moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Ces données sont à reporter dans le DC5.

Capacité technique :

- Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient pris également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour ce faire, il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.
- Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

Section IV : Procédure

TYPE DE PROCÉDURE

Ouverte

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix (Pondération : 60)
2. Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique et plus particulièrement du SOPAQ (Pondération : 40) dont :
 - 15 pour les moyens humains et matériels,
 - 15 pour l'organisation du chantier,
 - 10 pour l'origine des produits et fournitures.

Une enchère électronique sera effectuée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 6 juillet 2009 - 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Modalités d'ouverture des offres : 22 juillet 2009 - 15:00

Section VI : Renseignements complémentaires

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges
Bd Paul Peytral -13282 Marseille Cedex 20

Introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Service des Affaires Juridiques
22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 mai 2009

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-08

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
Cellule Fonctionnelle
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

Travaux de construction
Assainissement, voirie et gestion des déchets

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros - 1 AN = 42 euros

64

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES
REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

LOI DE SAUVEGARDE
DECRET DU 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2009, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire à l'égard de : SCI U Listincu, ayant son siège social Pietraserena, 20251 Pietraserena, son représentant légal Monsieur Jean Jacques Orsini, demeurant en cette qualité audit siège.

Forme : Société Civile Immobilière
Inscrite au RCS de Bastia : 398 094 375 - N° Gestion : 94 D 79

Activité : L'acquisition d'une propriété foncière....

Date de cessation des paiements : 5 août 2008

Juge Commissaire : M. Lenfantin, Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant.

Mandataire judiciaire : Maître Jean-Pierre Celeri, demeurant, 22, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

62

SCP PINNA MELGRANI CUTTOLI VERGEOT

Notaires Associés

6, Boulevard Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio

Tél : 04 95 51 75 75 - Fax : 04 95 51 15 55

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Paul Cuttoli, notaire à Ajaccio, le 11 mai 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises d'Ajaccio, le 12 mai 2009, bordereau n°2009/288, case n°1.

Mme Marie Angèle Odette Nicolai, retraitée, demeurant à Campo (20142), née à Ajaccio (20000), le 21 octobre 1930, veuve de Monsieur Jean Baptiste Leonzi, et non remariée.

A confié à : Mme Véronique Maria Vanin, salariée, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence Empire Bâtiment F2, Avenue, Maréchal Lyautey, née à Dijon (21000), le 25 février 1970, divorcée de Monsieur Mohammed Chamlal, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, le 17 octobre 1995.

L'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de "snack Bar", à Ajaccio, 6, rue Bonaparte, connu sous l'enseigne "THE PUB", précédemment exploité par Monsieur Stéphane Joseph Melicucci, pour lequel il était immatriculé en qualité d'exploitant sous le N° 505 112 334, au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour une durée d'une année à compter du 11 mai 2009, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,
Le Notaire.

"INFORMATEUR CORSE"

FAX : 04 95 32 02 38

61

Société Titulaire d'un Office Notarial A PRUNELLI DI FIUMORBO Me François GRIMALDI

Notaire

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître François Grimaldi, Notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 27 janvier 2009, contenant notamment vente de fonds de commerce publié et enregistré à la conservation des hypothèques d'Ajaccio, le 5 mars 2009, volume 2009P, N°1442.

Mme Marie France Ciabrini, gérante épouse de Monsieur Richardière Gilbert, Jacques, André, demeurant à Marseille 7ème (Bouches du Rhône), Résidence Les Catalans, bâtiment A - 412 Porte de Sugiton, 95, Corniche Kennedy.
A cédé à : La Société à Responsabilité Limitée "STORIA" au capital de 5000 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio (Corse du Sud), 18, rue Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio SIREN 503 671 463.

Notamment un fonds de commerce de résidence de vacances connu sous le nom de Résidence "DI CUPPULATA", sis et exploité à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), Route de Bocca del Oro, ainsi que les éléments corporels et incorporels y attachés pour lequel fonds Mme Ciabrini épouse Richardière, vendeur, est immatriculée au Registre du Commerce d'Ajaccio, 2003 A 426 SIREN 384 017 471.

Moyennant le prix de Cent mille euros (100.000 euros), s'appliquant à la totalité des éléments corporels et incorporels.

Prise de possession au jour de l'acte. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Maître Santucci, Notaire associé à Ajaccio, 3, rue Eugène Macchini, Notaire, où domicile a été élu dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique,
Signé François GRIMALDI,
Notaire.

57

STORIA DI BLUE

SARL au capital de 1500 euros

Bocca Del oro

20137 Porto-Vecchio

Immatriculation au RCS Ajaccio : 498 041 003

Aux termes d'une assemblée générale en date du 22 décembre 2008, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à :

Création et entretien d'espaces verts, prestations de petit bricolage, dites "homme de toutes mains".
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

65

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLÔTURE
POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 11 mai 2009
Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Forme : Association

Nom : GRANDEUR NATURE

Activité : Pleine Nature

Adresse : siège social : A Terra Nova, 20231 Venaco

Date de cessation des paiements : 28 avril 2008

Identification du débiteur : Son Président, Mme Choulet-Menghy Isabelle épouse Lamy.

60

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Ajaccio, en date du 11 mai 2009, la Société CORSEBLANC, au capital de 152.500 euros, dont le siège social est Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n° 310 246 152, a donné en location-gérance à la Société U.P.B. Société Anonyme Simplifiée, au capital de 3000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, en cours d'immatriculation au RCS Ajaccio, un fonds de commerce de blanchisserie, et de teinturerie, sis et exploité Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, pour une durée de trois années, à compter du 1er mai 2009, renouvelable d'année en année, par tacite reconduction, sauf dénonciation.
En vertu de ce contrat, la Société UPB exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette, ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

44

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES
REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

LOI DE SAUVEGARDE
DECRET DU 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 mai 2009, le Tribunal prononce le jugement arrêtant le plan de redressement à l'égard de : Monsieur Christian Calendini, ayant son siège social demeurant Lieu-dit Musoléo, Folelli, 20213 Penta di Casinca
Forme : Profession libérale
Activité : Medecin Généraliste
Juge Commissaire à l'exécution du plan : Maître de Moro Giamferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier.

39

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 2009/77 à Bastia au pôle d'enregistrement de Bastia, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» semaine du 6 mars 2009 N° 6256.

Concernant : « Sarl LILI. Z - ENSEIGNE Z and CO»

Il fallait lire : « Le siège social C/O L.V.V, 40 bis Boulevard, PAOLI 20200 BASTIA »

Et non : « Galerie Commerciale GEANT CASINO .Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO», comme écrit par erreur.

93

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI IMMO BASTIA

Siège : 2, rue Salvatore Viale, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation

Durée : 99 années

Capital : 600 euros

Gérance : Monsieur Carlu-Dumenicu Barboni, demeurant, 2, rue Salvatore Viale, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex

Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

86

Par jugement en date du 19/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

RENOV'SERVICES 2B (SARL)

C/o M. et Mme Pierre Jean

et Fabienne Bontemps

Ld Acqua Citosa

20243 Serra di Fiumorbo

Activité : Travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat

RCS Bastia : B 501 152 524, 2007 B 479

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P de Moro Giamferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,

BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

87

Par jugement en date du 19/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Purettonne - Lot 126 - 20290 Borgo

Activité : Vente de produits industriels

et chimiques

RCS Bastia : B 413 297 110, 97 B 157

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P de Moro Giamferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,

BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

88

Par jugement en date du 19/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. Meschini Olivier Antoine

Centre Commercial La Rocade

20600 Furiani

Activité : Tabac Presse "U Cimu"

RCS Bastia : A 432 523 801, 2003 A 239

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P de Moro Giamferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera,

BP 75, 20289 Bastia Cedex

Pour Extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

90

SARL G.K.S

Au capital de 7600 euros

Siège : Pezza Cardo

20137 Porto-Vecchio

Siren : 449679000 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2009, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation et déchargé M. Susini Charles de son mandat de liquidateur.

Ils ont donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du jour de l'assemblée générale.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,

Le liquidateur, SUSINI Charles.

19

LES EAUX VIVES

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 5000 euros
Siège : Lieu-dit Castello
20172 Véro (Corse du Sud)

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte SSP en date à Véro, du 15 mai 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : LES EAUX VIVES

Siège : Lieu-dit Castello, 20172 Véro (Corse du Sud)

Objet : La société a pour objet l'exploitation d'un camping caravaning
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 12 des statuts
Capital : 5000 euros, divisé en 50 parts de 100 euros chacune

Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Monsieur Roland Paolini, demeurant, à Sarrola-Carcopino, (Corse du Sud), Place de la Mairie, a été nommé premier gérant de la société
La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

66

LASER MUSELLI BEAUTE

SARL au capital de 1000 euros
Lieu-dit Finosello
Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mai 2009, Lieu-dit Finosello, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : "LASER MUSELLI BEAUTE"

Capital : 1000 euros

Siège : Lieu-dit Finosello, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

Objet : Tout type de prestation en matière d'esthétique, soin du corps, du visage, ongles ou dermatologie, la vente, l'achat, la location de tout matériel ou de tout produit se rapportant ou pouvant se rapporter à l'activité esthétique, l'exploitation de laser dermatologiques, leur location, leur vente ainsi que la vente de matériels et de produits de remise en forme et de bien-être

Gérant : Mme Loew Bernadette née Courtalon, née le 21 janvier 1955 à Paris, 17ème, demeurant, 5, Allée des Geais, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio.

48

AJACCIO B.T.P

SARL au capital de 50.000 euros
Porté à 100.000 euros
Siège : Lieu dit Effrico
201678 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio : 443 773 999

L'AGE du 31/12/08 prend acte de la cession de parts sociales intervenue entre la société C.G.M.F.I., immatriculée au RCS Bastia sous le numéro 429 181 928 et M. Vincent Maisondieu.

L'AGE du 31/12/08 décide d'augmenter le capital de la société de 50.000 euros à 100.000 euros, par incorporation de la somme correspondante, à savoir 50.000 euros, prélevée sur les réserves. En conséquence, l'AGE décide de modifier l'article 8 des statuts.

46

SAS LA FRINGALE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Tizzano - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2009, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SAS LA FRINGALE

Capital : 1000 euros

Siège : Tizzano, 20100 Sartène

Début d'activité : Le 10/05/2009

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce d'entreprise de restauration, bar, brasserie et hôtellerie et toutes activités pouvant s'y rattacher.

La vente de produits d'épicerie et tous produits s'y rattachant.

Présidence : Monsieur Ambroggi Mathieu, né le 15 juillet 1939 à Aullène (2A), demeurant, 1, Bis Rue Sainte Anne, Imm. Concorde, Appartement 34, 97400 St Denis de la Réunion.

Immatriculation : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

14

"Par acte sous seing privé en date du 1er mai 2009 à Ajaccio, Madame Angèle Marie Dominique POZZO DI BORGIO épouse PIAZZA D'OLMO demeurant 10 Cours Général LECLERC 20000 Ajaccio, a confié à Monsieur PIAZZA D'OLMO, Bruno Pierre Louis demeurant Immeuble BEL AIR Rue des Citronniers 20090 Ajaccio, l'exploitation à titre de location gérance du fond de commerce situé 4, Rue Laetizia 20000 Ajaccio, connu sous le nom de Line Souvenirs, pour une durée d'une année à compter du 1er mai 2009, soit jusqu'au 30 avril 2010."

07

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce à l'enseigne "IMPRESSIONS", de ventes d'images décalcomanies, bijoux fantaisies, objets de décoration, sis 9, rue Clémenceau, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 326 524 436 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 10 mars 2008, par :

Monsieur François Escobar, demeurant 9, rue Clémenceau, Calvi (20260), immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436.

A : Mademoiselle Marine Sychampanakone demeurant Clos Rollin, 75250 Viuz en Sallaz.

A pris fin d'un commun accord à la date du 11 mai 2009.

Pour insertion,

13

Maître Claire**DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat
38, Bd Paoli - 20200 Bastia

Par assemblée générale réunie le 20 mars 2009, les associés de la Société CORSE TEINTE AUTO CONFORT, SARL en liquidation, au capital de 7622,45 euros dont le siège est à Bastia (20600), Station Esso, l'Arinella, RN 193, (378 477 855 RCS Bastia), ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Henri Ferrandi, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter dudit jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

26

SARL GROUPE MONTE CINTO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90.000 euros
Siège : 198 Route Nationale
20221 Santa Maria Poggio
RCS 482 388 709

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2009, les associés, ont décidé, à compter du 27 avril 2009.

- d'augmenter le capital social pour le porter de 90.000 euros à 200.000 euros.

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence
Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

La gérance,

12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Biguglia, il a été constitué une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : La dénomination de la société est : SCI ROBERIMMO

Forme : Elle est constituée sous la forme d'une Société Civile Immobilière
Montant du capital social : 1000 euros (mille euros)

Adresse du siège social : Le siège social est fixé à : Zone Industrielle de Tragone, 20620 Biguglia

Objet : L'achat, la location, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits immobiliers

Durée pour laquelle la société est constituée : 99 ans (quatre vingt dix neuf ans)

Montant des apports en numéraires : 1000 euros (mille euros)

Nom, prénoms, domicile du gérant : Robert Grégory, Alain, Christian, Résidence Corsiva, Bâtiment 2, 20290 Borgo
Indication du Greffe du Tribunal où la société sera immatriculée : Greffe du Tribunal de Bastia

67

SCI "SICILIANO"

Au capital de 600 euros
Résidence Harmonie - Appt. 4
Agosta Plage - Albitreccia - 20166 Porticcio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2009, Résidence Harmonie, Appt. 4, Agosta Plage - Albitreccia, 20166 Porticcio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination : "SICILIANO"

Capital : 600 euros

Siège : Résidence Harmonie, Appt. 4, Agosta Plage - Albitreccia, 20166 Porticcio

Objet : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Gérant : Mlle Micheli Nathalie, née le 11 décembre 1968 à Marseille, demeurant Résidence Harmonie, Appt. 4, Agosta Plage, Albitreccia, 20166 Porticcio

Durée : 99 ans

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

17

SCM CANONICI GUGLIEMMETTI

Société Civile de Moyens
Au capital de 200 euros
Siège : Résidence 1er Consul
Bât. C1 - BP 627 - 20189 Ajaccio Cedex 2
RCS Ajaccio : 478 826 704

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés réunie le 15 janvier 2009, au siège social a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Pierre Canonici, demeurant Résidence 1er Consul, Bât. C1, BP 627, 20189 Ajaccio Cedex 2, liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

95

CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte en date du 23 mai à Porto Vecchio, Monsieur Xavier Forconi inscrit au RCS d'Ajaccio sous le n° A 330 601 303, a consenti une location - gérance d'un fond de commerce de restauration sis à Camping U Furu, Route de Muratello, 20137 Porto Vecchio à Madame Nathalie Achoun demeurant à Hameau de Porra 20137 Porto Vecchio pour une durée de 4 mois qui commence à courir du 15 mai 2009 renouvelable.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe

0,93€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appt + 0,337€ TTC/mn

* Régime de paiement par carte bancaire (sauf autorisation de paiement par carte bancaire)

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRES OUVERT (ART. 33 ET 57 À 59 DU CMP)

TRAVAUX

- 1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**
MAIRIE DE LUMIO - 20260 LUMIO
- 2) OBJET DU MARCHÉ :** AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE RUGBY ET CONSTRUCTION DE VESTIAIRES
- Caractéristiques principales :**
L'opération se décompose en trois lots :
- Lot n° 1 : Terrassements, drainage, réseaux divers, gazon synthétique, murs et clôtures, tribunes (tranche ferme et tranches conditionnelles n°1 et n° 2).
 - Lot n° 2 : Vestiaires (tranche conditionnelle n° 1).
 - Lot n° 3 : Eclairage de l'aire de jeu et des tribunes (tranche conditionnelle n°1).
- Lot n° 1 :
Déblais : 5 000 m³
Remblais : 5 000 m³
Tranchées réseaux divers : 320 ml.
Murs de soutènement de hauteurs variables : 420 ml
Gazon synthétique avec granulats d'élastomères : 9 475 m²
Clôtures : 600 ml
Tribunes de 400 places.
- Lot n° 2 :
Bâtiment à un niveau, 201 m² SHON.
- Lot n° 3 :
4 mâts de grandes hauteurs équipés de 36 projecteurs et balisage de sécurité des tribunes.
- 3) PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :**
Possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots, ou l'ensemble des lots.
- 4) VARIANTES :**
Les variantes ne sont pas autorisées.
- 5) CONDITIONS DE PARTICIPATION :**
Critères de sélection des candidatures :
- Capacités professionnelles, techniques et financières.
 - Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
 - Les candidatures qui sont accompagnées :
 - De la lettre de candidature (DC4),
 - De la déclaration du candidat complétée (DC5).
 - Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.
 - Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).
 - Déclaration indiquant l'outillage et le matériel dont le candidat dispose pour réaliser les prestations.
 - Déclaration indiquant les moyens en personnel.
 - Certificats de capacité professionnelle et/ou qualifications éventuels.
- 6) CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- * 40 % : Prix des prestations
 - * 40 % : Valeur technique de l'offre
 - * 20 % : Délais d'exécution
- 7) ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU :**
Cabinet BERNARDINI
Ceppe Espace - RN 193 - 20620 BIGUGLIA
Fax : 04 95 33 65 94 - E-mail : cabinet.bernardini@wanadoo.fr
- 8) PROCEDURE :**
Appel d'offres ouvert (art. 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).
- 9) CONDITIONS DE DELAI :**
Les offres devront parvenir à la mairie, avant le vendredi 10 juillet 2009 à 16h00.
- 10) DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :** Le 19/05/2009.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI A PARTINA, domicilié A PARTINA - SANTA SEVERA - 20228 LURI, au capital de 4664.94 euros enregistrée au RCS BASTIA sous le numéro D 423 245 141, il a été décidé ce qui suit :

1. Cession de la totalité des parts sociales détenues par Monsieur Jean-Paul MARCELLI à la société COMPAGNIE FONCIERE FIDEICOM et des conditions de la cession, les statuts seront modifiés en conséquence
2. Démission de Monsieur Jean-Paul MARCELLI de ses fonctions de gérant, et, remplacement à compter de ce jour et pour une durée illimitée par Madame Laetitia LENCI, épouse MARCELLI

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de PACA-CORSE
4 Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille cedex 9

Monsieur Le directeur Interrégional des Services pénitentiaires de PACA CORSE
Objet du marché : Fourniture et livraison de fuel domestique pour des établissements pénitentiaires situés en Corse

Lot n°1 : Centre de Détention de Casabianda
Lot n°2 : Centre Pénitentiaire de Borgo

Type de marché : fournitures

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Type de procédure : Marché à bons de commande passé en procédure adaptée

Quantités : Lot 1 quantités minimum 8000 litres et maximum 15.000 litres
Lot 2 quantités minimum 60.000 litres et maximum 145.000 litres

Durée du marché : 14 mois à compter de sa notification

Date limite de réception des offres : lundi 15 juin 2009 à 12h00

Conditions pour obtenir les documents : Envoi des dossiers après demande par courrier, courriel ou fax.

DISP PACA CORSE
Unité des Achats et des Marchés Publics
4, Traverse de Rabat BP 121
13277 Marseille 9

à l'attention de Melle Anne-Lise TREMELAT

tel 04 91 40 84 68

fax 04 91 40 08 87

anne-lise.tremelat@justice.

Ou le télécharger à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseDetail-Consultation&refConsultation=2334&orgAcronyme=d3f>

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE ZILIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

A/TRAVAUX

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de ZILIA
20214 ZILIA

Tél. 04 95 62 70 08 - Fax : 04 95 62 73 64

2. Personne responsable du marché : M. Le Maire

3. Objet du marché : Réfection chemin d'accès aux logements sociaux de la commune

4. Caractéristiques principales :

Démolition socle béton
Mise à profit zones en terre, réglage, compactage du fond de forme : 1250 m²
Mise en oeuvre de GNT 0/135 pour réalisation du support : 1250 m²
Bordure de trottoir compris assise béton : 250 ml
Application couche d'accrochage à l'émulsion de bitume : 4650 m²
Mise en oeuvre d'enrobé noir chaud : 4650 m²
Ralentisseurs : 2 U

5. Délais d'exécution des travaux : 60 jours (soixante jours)

6. Justifications à produire quant aux qualités et capacité du candidat :

- DC 4, DC5
- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP
- Références pour des travaux similaires

7. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 40% Prix des prestations
- 20% Délai d'exécution
- 40% Valeur technique de l'offre

8. Procédures : Procédure adaptée (article 28 du C.M.P)

9. Modalités d'obtention du DCE :

Commune de ZILIA - 20214 Zilia

10. Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : Vendredi 26 juin 2009 à 16h00

11. Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie de ZILIA - 20214 Zilia

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 mai 2009

Le Maire,
Jacques SANTELLI.

Notre Site : www.corse-information.info

COMMUNE DE LUMIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A CANDIDATURE****PROCÉDURE ADAPTÉE
TRAVAUX****1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de LUMIO - 20260 LUMIO
Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : M. le Maire**3. OBJET DU MARCHÉ :**

TITRE : Aménagements des abords de A RIMESSA

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- * Revêtement en tri couches (200 m²) ;
- * Construction d'un fossé franchissable en béton coffré (44 ml) ;
- * Enduit projeté sur mur (123 m²).

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Les candidatures qui sont accompagnées :
 - * de la lettre de candidature (DC4),
 - * de la déclaration du candidat complétée (DC5),
 - * des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.
 - * des références pour des travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.
- Les candidats retenus recevront le dossier de consultation

5. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

6. PROCEDURES :

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

7. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de BASTIA - 20200 BASTIA

8. CONDITIONS DE DELAI : Les candidatures devront parvenir en mairie de LUMIO avant le 5 juin 2009 à 12 h 00**9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** 19 mai 2009**COMMUNE DE ROGLIANO****AVIS D'ATTRIBUTION****Nom et adresse de la collectivité qui a passé le marché :**

Commune de ROGLIANO

Objet du marché : Dragage d'entretien du port de Plaisance de Macinaggio
Avis d'appel public à la concurrence : 20 avril 2009 paru dans le journal Corse Matin du 23 avril 2009

Nom du titulaire du marché :

* Corse Travaux Maritimes - RN 193 - 20290 Borgo

Montant total du marché : 100.440 euros TTC

Date d'attribution du marché : 25 mai 2009

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 mai 2009

Le Maire,

**LES VIGNERONS
DE L'ILE DE BEAUTE****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2009.**

Le Conseil d'Administration de la **SICA UVIB**, s'est réuni à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Election du bureau
- 2/ Finalisation du traité de fusion
- 3/ Questions diverses

Première Résolution :

A l'unanimité des administrateurs présents, il a été procédé à l'élection du bureau :
Monsieur RENUCCI Jean-François est nommé Président de la SICA UVIB, en remplacement de Monsieur VINCENTELLI Antoine, décédé.
Monsieur FRANCESCHI François, est nommé Vice-Président.
Monsieur Jacques RAMAZZOTTI est nommé Trésorier, en remplacement de M. RENUCCI Jean-François.
Monsieur FALCUCCI Félix est nommé Secrétaire.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Aléria, le 20 mai 2009
Extrait certifié conforme à l'original,
Le Président,
Jean-François RENUCCI.

COMMUNE DE LUMIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A CANDIDATURE****PROCÉDURE ADAPTÉE
TRAVAUX****1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de LUMIO
20260 LUMIO
Tél. : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : M. le Maire**3. OBJET DU MARCHÉ :****TITRE :**

Assainissement Quartier ERBAJOLO

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- * Ouverture et comblement de tranchée à l'engin mécanique (110 ml) ;
- * Fourniture et pose de conduite en PVC DN 200 (110 ml) ;
- * Fourniture et pose de regards de visite ou de jonction y/c trappe en fonte (4 U) ;
- * Maçonnerie ordinaire au ciment (15 m²).

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Les candidatures qui sont accompagnées :
 - * de la lettre de candidature (DC4),
 - * de la déclaration du candidat complétée (DC5),
 - * des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.
 - * des références pour des travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.
- Les candidats retenus recevront le dossier de consultation

5. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

6. PROCEDURES :

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

7. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de BASTIA
20200 BASTIA

8. CONDITIONS DE DELAI : Les candidatures devront parvenir en mairie de LUMIO avant le 5 juin 2009 à 12 h 00**9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** 19 mai 2009**COMMUNE DE ZILIA****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE
MARCHÉ DE TRAVAUX****1 Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de ZILIA
20214 ZILIA
Tél. 04 95 62 71 59 - Fax : 04 95 60 54 68

2. Objet du marché :**2.1. TITRE :**

Travaux d'alimentation en eau potable - Renforcement de la distribution

2.2. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

- Ouverture et comblement de tranchée à la main ou au petit engin mécanique (110 ml) ;
- Fourniture et pose de conduite en fonte ductile de 100 mm de diamètre (130 ml) ;
- Fourniture et pose de pièces spéciales (vannes, bouches à clé, compteur, dispositifs de prise, ...).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**Critères de sélection des candidatures :**

- Les candidatures qui sont accompagnées :
 - de la lettre de candidature (DC4),
 - de la déclaration du candidat complétée (DC5),
 - des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.
 - des références pour des travaux similaires réalisés depuis moins de trois ans ainsi que les moyens de l'entreprise.
- Les candidats retenus recevront le dossier de consultation des entreprises

4. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation**5. PROCEDURES :** Marché après procédure adaptée conformément à l'article 28 du C.M.P.**6. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :**

Tribunal administratif de BASTIA - 20200 BASTIA

7. CONDITIONS DE DÉLAI :

Les dossiers de candidature devront parvenir en mairie avant le vendredi 5 juin 2009 à 12 heures

8. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 19 mai 2009

**AVIS DE MARCHÉ****SERVICES****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR****I.1.) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse
22 cours Grandval BP 215
Contact : dr2a, à l'attention de valérie Ettori
F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 66 85
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr. Fax 04 95 51 66 27.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être

obtenues : Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Corse du Sud
22 cours Grandval B.P. 215
Contact : valérie ETTORI
F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 66 85
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.
Fax 04 95 51 66 27. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Corse du Sud
22 cours Grandval B.P. 215
Contact : valérie ETTORI
F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 66 85
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr. Fax 04 95 51 66 27
URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être

envoyées : Collectivité Territoriale de Corse
Service du Courrier
22 Cours Grandval B.P. 215
à l'attention de service du courrier
F-20187 Ajaccio Cedex 1
URL : <http://www.corse.fr>.

I.2.) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**II.1.) DESCRIPTION**

II.1.1.) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Travaux topographiques le long des routes nationales en Corse du Sud, secteur sud.

II.1.2.) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : RN en Corse du Sud.

Code NUTS FR831.

II.1.3.) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4.) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : il s'agit de prestations de topographie, sur les routes nationales en Corse du Sud, rn196 à partir du Pr40 et Rn198.

II.1.5.) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71351810.

II.1.6.) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.7.) Division en lots : Non

II.1.8.) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2.) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1.) Quantité ou étendue globale : il s'agit d'un marché à commandes

D'un montant annuel de :

Minimum 60000 euros ht

Maximum 240000 euros ht

Renouvelable 3 fois sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

II.2.2.) Options : Non.

II.3.) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1.) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1.) Cautionnement et garanties exigés : caution personnelle et solidaire.

III.1.2.) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : par virement.

III.1.3.) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupés solidaires.

III.1.4.) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Oui. Inscription à l'ordre des géomètres experts.

III.2.) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1.) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. Les candidats peuvent à ce stade de la procédure fournir les attestations fiscales et sociales visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

- inscription à l'ordre des géomètres experts.

III.2.2.) Capacité économique et financière :**III.2.3.) Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

- inscription à l'ordre des géomètres experts.

III.3.) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1.) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.

inscription à l'ordre des géomètres experts.

III.3.2.) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

SECTION IV : PROCEDURE**IV.1.) TYPE DE PROCEDURE**

Ouverte.

IV.2.) CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 0,6.

2. prix. Pondération : 0,4.

IV.3.) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1.) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

09-DR2A-04

IV.3.2.) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3.) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4.) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

15 juillet 2009 - 16:00.

IV.3.5.) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6.) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

IV.3.7.) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1.) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

V.2.) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

V.3.) AUTRES INFORMATIONS :

Date prévisionnelle de début des prestations : Septembre 2009.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19 mai 2009.

V.4.) PROCÉDURES DE RECOURS

V.4.1.) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges

bd. Paul Peytral

F-13282 Marseille Cedex 20.

V.4.2.) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : possibilité d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans une délai de deux mois suivant notification de la décision.

Possibilité d'un référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.555.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

CTC Service juridique

22 cours Grandval Bp215 - 20187 Ajaccio.

V.4.3.) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

V.5.) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 mai 2009.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2A-04

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud

22 cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Classification des produits :

* Services fournis principalement aux entreprises

CREATEURS D'ENTREPRISE

Pour une information, juste

Abonnez-vous

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS

JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE DERNIER DÉLAI

POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38

al@informateurcorse.com



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. le Président du Conseil Général
DGA Action sociale, Famille, Enfance
secrétariat de direction (marchés)
7 cours Grandval (1er étage)
BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 16 27 - Fax : 04 95 29 82 16

mèl : marches.dasfe@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public.

Objet : Achat de mobilier médical et de petit et de gros matériel destinés aux consultations pré et postnatales, d'enfants et gynécologiques, au service de la médecine préventive, la crèche départementale et au service des fileaux sociaux du Département de la Corse du Sud (3 lots)

Référence acheteur : 2009-028

Nature du marché : Fournitures

Type de Marché : Achat

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 33192000 - Mobilier médical

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché à lots, à bons de commande

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Les variantes sont acceptées

Quantité/étendue :

mobilier (lot 1), gros matériel médical (lot 2) et petit matériel médical (lot 3) : chaque lot est assorti d'un minimum et d'un maximum exprimé en euros HT /4ans.

Lot N° 1 - mobiliers. Marché assorti des seuils contractuels minimum de 5200 euros HT/4 ans et maximum de 23800 euros HT/4 ans - CPV 33192000

Lot N° 2 - gros matériel médical. Marché assorti des seuils contractuels minimum de 12300 euros HT/4 ans et maximum de 49200 euros HT/4 ans - CPV 33192000

Lot N° 3 - petit matériel médical. Marché assorti des seuils contractuels minimum de

9600 euros HT/4 ans et maximum de 39400 euros HT/4 ans - CPV 33192000

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité ; Délai global de paiement de 40 jours ; Prix ajustables.

Forme juridique :

- solidaire

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique

30 % : Prix

20 % : Outil de gestion informatisée des commandes

10 % : Service après vente (SAV)

Un dce est disponible sur notre site internet

Remise des offres : 08/06/09 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

La durée du marché à bons de commande est de 4 ans à partir de la notification du marché

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; **Référé pré-contractuel :** possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

Envoi à la publication le : 20/05/2009

Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : <http://www.cg-corsedusud.fr>



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD

AVIS D'INFORMATION N° 09DR2A 09

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse
DGST - DR2A 22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.66.37 - Fax : 04.95.51.66.27

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet : RN 196 : Montée de Cauro - Protection acoustique

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique (coefficient de pondération : 0.50)

- Prix (coefficient de pondération : 0.50)

Date d'envoi de l'avis : 20 mai 2009

Date de remise des offres : 5 juin 2009 avant 16H

Retrait des dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) :

Collectivité Territoriale de Corse -
Direction des Routes de Corse du Sud
4ème étage - Bureau 409
22, Cours Grandval
20000 Ajaccio



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES DE CORSE DU SUD

AVIS D'INFORMATION N° 09DR2A

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse
DGST - DR2A 22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.66. 85 - Fax : 04.95.51.66.27

Mode de passation : Marché à Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet : Levés topographiques déviation de Propriano RN 196

Jugement des offres :

- Valeur technique (coefficient de pondération : 0.50)

- Prix (coefficient de pondération : 0.50)

Date d'envoi de l'avis : Lundi 25 mai 2009

Date de remise des candidatures : Mercredi 3 juin 2009

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Corse du Sud
4ème étage - Bureau 413
22, Cours Grandval
20000 Ajaccio

NOUS DÉLIVRONS

DES ATTESTATIONS DE PARUTIONS PAR

FAX : 04 95 32 02 38

AFIN D'ACCÉLÉRER VOS FORMALITÉS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 0495320440

FAX 0495320238

Email : al@informateurcorse.com

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Identification de la collectivité délégante :

SIVU de Linguizzetta
Mairie Annexe de BRAVONE
20 230 LINGUIZZETTA
Tél : 0495389010 Fax : 0495388973
e-mail : sivu.linguizzetta@orange.fr

Cadre de la consultation : Délégation du service public de production et de distribution de l'eau potable, conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du code général des collectivités territoriales.

Objet et caractéristiques essentielles de la convention envisagée :

Le futur contrat de délégation du service public, de type affermage, sera conclu du 1er janvier 2010 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2015.

Il concernera la gestion du service de production et de distribution d'eau potable sur la partie « plaine » des communes de Linguizzetta, Canale et San Giuliano. En 2007, ce service incluait l'exploitation d'un réseau de distribution d'une longueur de 102,8 km, de 3 sites de production d'eau, de 3 réservoirs et d'une bache de reprise d'une capacité totale de stockage de 1 750 mètres cubes, de 2 stations de reprise, desservant 856 abonnés et facturés à hauteur de 154 482 mètres cubes d'eau.

Quelles que soient les options retenues au terme de la mise en concurrence, les caractéristiques des prestations que devra assurer l'entreprise fermière seront principalement les suivantes :

- Les relations du service avec les abonnés et la tenue à jour du fichier des abonnés ;
- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service ;
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations, des compteurs et des branchements ;
- Des réparations et rénovations ponctuelles des canalisations et des branchements ;
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations ;
- La fourniture à la Collectivité de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.

Le délégataire sera rémunéré directement par les redevances perçues auprès des abonnés du service affermé.

En option, le délégataire pourrait se voir confier le suivi de la nappe phréatique afin notamment d'évaluer tout au long du contrat l'impact du nouveau pompage d'Alesani sur l'aquifère.

Renseignements et pièces justificatives à produire

Le candidat remettra un dossier permettant à la collectivité d'apprécier ses garanties professionnelles et financières, son aptitude à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public. Le dossier permet d'établir le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Ce dossier comprendra les pièces suivantes :

- Pièce 1 : une lettre de candidature,

• Pièce 2 : une description détaillée de son entreprise : (actionnaires, moyens financiers, moyens en personnel, organisation interne, activités principales et accessoires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices),

• Pièce 3 : toute information permettant d'apprécier ses capacités techniques et professionnelles (références du candidat en matière d'exploitation et de gestion de services comparables au service délégué ou toute autre référence pertinente,...)

• Pièce 4 : les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales (justificatifs prévus par le décret n° 97-638 du 31 mai 1997 et par l'arrêté du 31 janvier 2003 modifié),

• Pièce 5 : une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire :

o pour les infractions visées aux articles L.324-9 et L.324-10 ancien code du travail ou L.8221-1 et L.8221-2 du nouveau code du travail

o pour les infractions visées L.341-6 ancien code du travail ou L.8251-1 du nouveau code du travail

o pour l'infraction visée à l'article L.125-1 ancien code du travail ou L.8223-1 du nouveau code du travail

o pour l'infraction visée à l'article L.125-3 ancien code du travail ou L.8241-1 du nouveau code du travail.

• Pièce 6 : une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 de l'ancien code du travail ou aux articles L5212-1 à L5212-5 du nouveau code du travail.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la production de l'ensemble des justificatifs susvisés est exigée, en cas de groupements, pour chacun des membres du groupement.

Présentation des candidatures :

L'ensemble des pièces fournies dans la candidature sera obligatoirement rédigé en langue française.

Aucun dépôt par voie électronique ou par télécopie n'est autorisé. Les candidats transmettront leur candidature sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

L'enveloppe intérieure regroupera les pièces 1 à 6 demandées ci-dessus, et portera les mentions suivantes : « Candidature pour la délégation du service public de production et de distribution de l'eau potable » et « A n'ouvrir qu'en commission d'ouverture des plis ».

L'enveloppe extérieure, qui renferme exclusivement l'enveloppe intérieure, sera transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

Elles pourront également être déposées contre récépissé au secrétariat du Syndicat à l'adresse suivante :

Sivu de Linguizzetta.Mairie annexe
Lieu dit Bravone.20230 LINGUIZZETTA
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Date limite de remise des candidatures :

Les candidatures devront être remises avant le 30 juin 2009 à 12 heures.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront contacter :

Monsieur SANTINI
Président, adresse indiquée ci-dessus
Tél : 04 95 38 90 10, Fax : 049538973
Mail : sivu.linguizzetta@orange.fr

Monsieur CRINQUANT
Service Public 2000, 80 rue Taitbout, 75 009 Paris
Tel : 01 44 51 54 45, fax : 01 44 51 09 59
Mail : nicolas.crinquant@sp2000.asso.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE BIGUGLIA, BORGO, FURIANI ET LUCCIANA

Etablissement de servitudes légales nécessaires
aux travaux de la ligne à 2 circuits 90kv Furiani - Lucciana
et à la restructuration des lignes 90Kv
aux abords du poste de Lucciana

Durée de l'enquête : (Arrêté Préfectoral n°2009-135-5 du 15 mai 2009)

Du 15 juin 2009 au 2 juillet 2009 à midi

Siège de l'enquête :

* Mairies de BIGUGLIA, BORGO, FURIANI, LUCCIANA

Lieu de dépôt des dossiers :

* Mairies de BIGUGLIA, BORGO, FURIANI, LUCCIANA

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Monsieur Dominique GAY, sera présent pour recevoir les observations du public en Mairies, selon les modalités suivantes :

- **En Mairie de LUCCIANA :**

* Le 29 juin 2009 de 9h à 12h

- **En Mairie de BORGO :**

* Le 29 juin 2009 de 14h à 17h

- **En Mairie de BIGUGLIA :**

* Le 30 Juin 2009 de 9h à 12h

- **En Mairie de FURIANI :**

* Le 30 Juin 2009 de 14h à 17h

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront lui être adressées en ces Mairies. A l'issue de l'enquête, les conclusions du Commissaire Enquêteur ainsi que les observations du public seront tenus à la disposition de toute personne intéressée, en Mairies de BIGUGLIA, BORGO, FURIANI et LUCCIANA, à la Préfecture de la Haute-Corse, Direction des Politiques de l'Etat du Développement Durable, Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi qu'auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

PROCÉDURE ADAPTÉE - TRAVAUX

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de LUMIO - 20260 LUMIO
Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : M. le Maire

3. OBJET DU MARCHÉ :

TITRE : Aménagement de l'escalier de CHIUSELLA

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- * Béton armé pour semelle et dalle (26 m³) ;
- * Maçonnerie en pierre du pays (30 m³).

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Les candidatures qui sont accompagnées :

* de la lettre de candidature (DC4),

* de la déclaration du candidat complétée (DC5),

* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.

* des références pour des travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.

Les candidats retenus recevront le dossier de consultation

5. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

6. PROCEDURES :

Procédure adaptée (article 28 du CMP)

7. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de BASTIA - 20200 BASTIA

8. CONDITIONS DE DELAI :

Les candidatures devront parvenir en mairie de LUMIO avant le 5 juin 2009 à 12 h 00

9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 19 mai 2009

68

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 12 mai 2009, enregistré à Bastia le 15 mai 2009, Bordereau 2009/559, case n°1.

Monsieur François Escobar, demeurant, 9, rue Clémenceau, 20260 Calvi, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436.

A donné en location gérance :

A Mme Adélie Walley-Domine, un fonds de commerce de vente de décalcomanies, bijoux fantaisie, objet de décoration sis 9, rue Clémenceau, 20260 Calvi.

Pour une durée de une année à compter du 12 mai 2009, renouvelable par tacite reconduction.

47

SCA de PRATO

Capital : 13.872,86 euros

Siège : Paterno-Revinco - 20290 Borgo
RCS Bastia : 399 404 755

L'AGE en date du 30 avril 2009, a agréées les cessions de parts sociales, a nommée Mme Marie Françoise Giudicelli gérante chez laquelle elle a transféré le siège social : **Maison Jérôme à Querciole, 20215 Venzolasca.**

115

Cabinet de Maître

Jean-Pierre SEFFAR

Avocat

22, rue César Campinchi - Rés. Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 03 05 - Fax 04 95 31 78 57

SARL CAP CONSTRUCTION

Capital : 7622,45 euros

Siège social : Macinaggio
20248 Rogliano
RCS Bastia : 381 393 511

Par assemblée générale extraordinaire en date du 11.05.2009, il a été décidé de supprimer l'établissement principal situé à Crosciano, 20233 Sisco, et de le transférer au siège social situé à **Macinaggio, 20248 Rogliano.**

Pour avis et mention,

84

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Barretali du 31/03/2009, enregistré à Bastia le 18/05/2009, B° 2009/566, case n°14, Mme Amadei Marie Luce, demeurant, Lieu-dit Marine de Giottani, 20228 Barretali.

A donné à bail à titre de location gérance à : La Société HÔTEL MARINELLA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, ayant son siège social Lieu-dit "Marine de Giottani", 20228 Barretali, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro Bastia 392 970 943, un fonds de commerce de Restauration (Grande restauration), débit de boissons 4ème catégorie, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro Bastia A 327 063 632, à compter du 1er avril 2009, pour une durée d'une année.

En vertu de ce contrat, la Société HÔTEL MARINELLA, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et Mme Amadei Marie Luce, loueur, ne sera tenue d'aucune dette, ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant, et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour insertion,

42

"IMMO DU DOCTEUR MONNOD"

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège : Montée San Rocuccio - 20200 Bastia
RCS Bastia : 453 696 965

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2009, le siège social a été transféré de Montée San Rocuccio, 20200 Bastia, à **Villa des Fleurs, 31, Boulevard de la Croisette, 06400 Cannes**, à compter du 2 mars 2009.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Cannes

96

CABINET ALTAYRAC

Avocats au Barreau d'Avignon

Conseil en Droit des Sociétés

6 A, Passage de l'Oratoire - BP 30084
84006 Avignon Cedex 1

SOVIDIS

Société par actions simplifiée

Au capital de 200.000 euros

Siège : RN 196 - Lieu-dit Trevoles Viggianello
Propriano (20110)

RCS Ajaccio : B 488 127 556

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2009, l'AGO des actionnaires de la Société susvisée a nommé en qualité de Président, en remplacement de M. Valère Gabrielli, démissionnaire, M. Jean-Claude Torre, né le 05/03/1947 à Ajaccio, (20), demeurant, Les Jardins de Porticcio (20166) Porticcio, pour une durée illimitée, et ce à compter du 17/04/2009.

98

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 11 avril 2009, enregistré à la recette divisionnaire des impôts d'Ajaccio le 19 mai 2009, Mme Catherine Ronceray, domiciliée Résidence Parc Impérial, Immeuble Chambord, A 4, Ajaccio 20000, a vendu à Monsieur Jean-Paul Nicolai, domicilié, 47, rue Fesch, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce de vente au détail de prêt-à-porter et décoration exploité sur la commune de Grosseto Prugna, Hameau de Porticcio, Les Marines de Porticcio, 20166 Porticcio, lui appartenant, connu sous le nom commercial VILLA MAGALI, moyennant le prix de 90.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 11 mai 2009.

Les oppositions éventuelles seront reçues au siège du fonds cédé.

107

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en Droit Fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 11 mai 2009, enregistré à Porto-Vecchio, le 20 mai 2009, bord. 2009/175, case n°1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : L'IMMOBILIERE**Forme :** Société à Responsabilité Limitée**Siège :** Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio**Capital :** 7500 euros, apport en numéraire**Objet :** L'acquisition, la détention, la gestion de tous titres de participation et de valeurs mobilières**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia**Gérant :** Monsieur Maurice Coll, demeurant, 15, Pascialello, Route du Ziglione, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS Ajaccio

99

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 13 mai 2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière**Dénomination :** I ZITELLI**Siège :** Calvi (Corse), Route de Pietramaggiore, Lieu-dit A Mora

Objet : La gestion, l'acquisition la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Josiane Salvi, demeurant à Calvi (Corse), Rte de Pietramaggiore, Lieu-dit A Mora ;

Monsieur Patrick Salvi, demeurant à Calvi (Corse), Rte de Pietramaggiore, Lieu-dit A Mora ;

Agrément des cessions : Les parts sont librement cessibles entre associés, et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis, Le gérant.

08

PLANETE SPORTS EURL, au capital de 2500 euros. Tennis Club de Solaro, route de la Mer, Marine de Solaro, 20240 Solaro RCS Bastia 508 172 343. Suite AGE du 13.05.2009. Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire à compter du 20.05.2009. Liquidateur (s). Durée liquidation : Monsieur Perichon Patrick, demeurant, Le Clos Bernard, c/o M. René Joly D703, 24200 Vitrac. Siège liquidation ou correspondance, actes et documents relatifs liquidation sont à expédier au siège social. Dépôt légal actes, documents et formalités, RCS Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

83

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 24 février 2009, enregistré à RDI de Bastia, le 20/05/09, bord. n°2009/578, case n°8, la Société de Fait PETRONI Eric et Henri, a donné en location gérance à : M. Albertini Jean Marc Joseph, demeurant, Penta di Casinca, 20213 Penta di Casinca.

Un fonds de commerce de Crêperie, à l'enseigne "LE SAINT MALO", sis et exploité, 33, Bis rue César Campinchi, 20200 Bastia, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er mars 2009, renouvelable par tacite reconduction.

133

Constitution SSP à Prunelli di Fiumorbo, en date du 14.05.2009, de la SCI à **capital variable ISULA** ; Sigle : **SCI** ; **Capital :** 1000 euros ; **Capital minimum :** 300 euros ; **Capital maximum :** 800.000 euros ; **Siège :** Chez Mme Rossi Catherine Valcaccia, 20243 Prunelli di Fiumorbo ; **Durée :** 99 ans ; **Gérance :** Durée indéterminée ; nommée par assemblée du 14.05.2009 ; Rossi Catherine, demeurant Valcaccia, 20243 Prunelli di Fiumorbo ; **Objet :** Acquisition, revente, gestion et administration civiles, location de tous biens et droits immobiliers lui appartenant ; **Cession de parts :** Sur agrément des associés sauf au profit de ceux-ci, descendants, ascendants, conjoints ; **RCS :** Bastia.

91

B. LEONELLI

Avocat

40, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 69 67
Télécopie : 04 95 32 79 15

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 18 mai 2009, enregistré à Bastia le 19 mai 2009, bordereau n°2009/572, case n°2, Maître PP de Moro Giafferi, es qualité de mandataire liquidateur, à la liquidation judiciaire de la "SARL SIMION", au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Villa Dany-Marina, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 385 100 284, a cédé à la Société "SARL BOULANGERIE FIOR DI MACCHIA", au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Bastia (20200), Fior di Macchia, Chemin du Forcone, un fonds de commerce de dépôt de pain, vente de pâtisseries, viennoiseries, sis à Hameau d'Erbalunga, 20222 Brando, moyennant le prix de 80.000 euros, s'appliquant :

- Aux éléments incorporés pour la somme de 63.400,00 euros ;

- Aux matériel pour la somme de 16.600,00 euros ;

- Aux marchandises pour la somme de 80.000,00 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 18 mai 2009.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître PP de Moro Giafferi, mandataire liquidateur, à Pietranera, U Bosc d'Oru, Bât. B, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,
L'Acquéreur.

92

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination :** SARL "CAFE BASTIA"**Siège :** 3, rue Jean Casale, 20200 Bastia**Objet :** La restauration**Durée :** 99 années**Capital :** 1000 euros**Gérance :** Monsieur Christophe Filippi, demeurant, 9, Chemin des Turquines, 20200 Bastia**Immatriculation :** RCS Bastia

Pour avis,

94

BLAKE LAPHORN

Solicitors Notaries Publics

à Londres & Portsmouth (G.B)

Tél : 00 44 2392530379

Par acte SSP à Portsmouth (GB), 22 mai 2009, enregistré, il a été constitué pour une durée de 99 années, une Société Civile dénommée "**SCI DALL&PIANA D'OCCI**", au capital de 10.000 euros, **siège :** 20260 Lumio, Résidence Piana d'Occi, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous immeubles et à laquelle les associés ont fait **apport en numéraires** de 10.000 euros, divisé en parts de 100 euros chacune cessibles avec le consentement des associés et de la gérance. La Société est **administrée** par Monsieur Mitchell Dall et Mme Christine Dall, demeurant à Bosham (GB), nommés gérants sans durée limitée, avec le pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

La société sera **immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis unique,
la gérance.

124

LES AMBULANCES PORTO-VECCHAISES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Immeuble Les Mouettes
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 mars 2009 à Porto-Vecchio, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL LES AMBULANCES PORTO-VECCHAISES
Siège : Porto-Vecchio (20137), Immeuble Les Mouettes

Objet : L'exploitation sous forme de location gérance d'une entreprise de transports sanitaires, terrestres, qu'il s'agisse de transports en ambulances ou en véhicules sanitaires légers, dans le cadre de transport sanitaire d'urgence ou par transport de malades, blessés, effectués sur prescription médicale, et plus généralement, toute opération liée au transport sanitaire terrestre.

Capital : 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune
Durée : 99 ans

Gérance : M. Canu Jean-Jacques, né le 17 novembre 1966 à Tonnerre sur Yonne, (89), célibataire demeurant à Imm. Susini, Les 4 Chemins, Porto-Vecchio (20137), de nationalité française. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

125

Suivant acte sous seing privé en date du 22 mai 2009, M. Cesari Gérard a donné en location gérance à la SARL LES AMBULANCES PORTO-VECCHAISES, au capital de 1000 euros, ayant son siège social à Immeuble Les Mouettes, 20137 Porto-Vecchio, un fonds de commerce de transports sanitaires terrestres, LES AMBULANCES PORTO-VECCHAISES, situé et exploité Immeuble Les Mouettes, 20137 Porto-Vecchio. Le présent contrat est conclu à compter du 1er juin 2009 pour se terminer le 31 mai 2012.

Pour avis,

126

PROVITRAGE

SARL au capital de 1 euros
Siège : Chemin de Zucculana
Ld Ceppe - 20620 Biguglia
500 629 605 RCS Bastia

L'AGE du 18/03/2009, a décidé de transférer le siège social de la Société au Centre Commercial "Monte Stello", RN 193, 20290 Borgo, à compter du 01/04/2009.

Modification au RCS de Bastia.

129

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date à Propriano du 19 mai 2009, enregistré à Sartène le 20 mai 2009, la location gérance de fonds de commerce de "débit de boissons, restaurant", sis et exploité sous l'enseigne LE CABANON à Propriano (20110), rue de la Marine, consentie par Mme Marie Rose Pasquini née Quilici, demeurant à Propriano (20110), 10, rue Général de Gaulle, à Mme Jacqueline, Claude, Elisabeth Honore née Luciani, demeurant à Propriano, (20110), Route des Plages, est résiliée à compter du 1er juin 2009.

Pour avis,

130

Société Civile Professionnelle TOMASI - SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA

Avocats à la Cour
6, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 86 00 - Télécopie : 04 95 31 37 79
e-mail : avocats@scp6paoli.com

Société CORSEVIN

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Quartier Les Salines aux Chais
Corsevin - 20000 Ajaccio
Inscrite au RC Ajaccio sous le n° 045 820 024

DISSOLUTION

Par décision en date du 26 mai 2009, prise par la Société d'Intérêt Collectif Agricole UNION DES VIGNERONS DE L'ILE DE BEAUTE, associé unique, de la Société à Responsabilité Limitée visée en rubrique, il résulte que la société est dissoute avec effet du 26 mai 2009. Les oppositions, s'il y a lieu, seront faites dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication. La constitution de la société a été publiée dans le journal d'annonces légales "Journal de la Corse" du 23 novembre 1957.

121

SAS TARCO

Société Anonyme par action simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège : Hameau de Crosciano - 20233 Sisco

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS TARCO
Durée : 99 ans
Siège : Hameau de Crosciano, 20233 Sisco
Capital : 2000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et dans le monde entier : La promotion, la construction et la vente de logements, et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Président : Lucien Straboni, demeurant, Hameau de Crosciano, 20233 Sisco, né le 20/07/1966 à Bastia, Français.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés
Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis, le Président.

134

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de distribution alimentaire libre service au détail sis route de Paomia, 20130 Cargèse, consentie par acte sous seing privé en date à Cargèse, du 10/04/2003, enregistré le 17/04/2003, à la recette divisionnaire d'Ajaccio, bordereau n°2003/223, case n°4, par : La Société SARL DRAGACCI et FILS, SARL au capital de 7622 euros, ayant son siège social Route de Paomia, Lieu-dit San Giovanni, 20130 Cargèse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 330 422 577 RCS Ajaccio. Propriétaire dudit fonds.

Et la Société DISTRIBUTION CENTRE VILLE, SARL au capital de 7500 euros, ayant son siège social, rue de la République, 20130 Cargèse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 434 610 630 RCS Ajaccio. A pris fin à la date du 31/03/2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, par son gérant, demeurant, rue de la République, 20130 Cargèse, au siège social de la société où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

122

SAS MELA

Société Anonyme par action simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège : Hameau de Crosciano
20233 Sisco

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS MELA

Durée : 99 ans

Siège : Hameau de Crosciano, 20233 Sisco

Capital : 2000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et dans le monde entier :

La promotion, la construction et la vente de logements, et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Président : Lucien Straboni, demeurant, Hameau de Crosciano, 20233 Sisco, né le 20/07/1966 à Bastia, Français.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés
Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis, le Président.

123

TREVOLE

Société Civile Immobilière
Au capital de 316.990 euros
Siège : 14, rue du Général de Gaulle
20110 Propriano
RCS Ajaccio : N°442 965 653

Suivant acte sous seing privé en date du 11 avril 2009, Mme Marie Joséphine Ricci a démissionné de ces fonctions de Gérant de la Société TREVOLE.

Pour avis et mention,

131

VIGILAB

Société d'Hygiène Alimentaire et Médicale (S.H.A.M)
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 18.000 euros
Siège : Quartier Lupino
Immeuble Santa Maria - Bât. A
20600 Bastia
429 976 806 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 25.05.2009, a décidé d'augmenter le capital social de dix mille euros, par la création de 100 parts nouvelles de 100 euros.
L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à dix huit mille euros (18.000 euros)

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt huit mille euros (28.000 euros)

La gérance,

128

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mai 2009 fait à Propriano enregistré à la recette des impôts de Sartène, le 20/05/2009, folio 1, bordereau 2009/182. Mme Marie Rose Pasquini née Quilici, demeurant à Propriano (20110), 10, rue Général de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 316 569 888, a donné en location gérance à Mme Sylvane Pierrette Marchal née Honore, demeurant N° Chjosu Soprano, 20110 Propriano, son fonds de commerce de "débit de boissons, restaurant", sis et exploité, 26, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano, pour une durée de cinq années à compter du 2 juin 2009 jusqu'au 1er juin 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

132

Société Civile Immobilière
EMILIE

SCI au capital de 30.489,80 euros
Siège : Chemin de Caldaniccia
Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 318 056 363

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2009, enregistrée au SIE d'Ajaccio, le 27 mai 2009, bordereau n°2009/317, case n°6, la collectivité des associés a décidé la modification et la mise à jour des statuts pour les articles suivants, avec effet rétroactif au 30 avril 2008 :

Article 5 - Durée :

Ancienne Rédaction :

"La durée de la société est fixée à trente années à compter du 1er juin 1979. Elle peut être prorogée ou abrégée par dissolution anticipée".

Nouvelle Rédaction :

"La durée de la société est fixée à quatre vingt années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce. Elle peut être prorogée ou abrégée par dissolution anticipée".

Article 6 - Capital social

Ancienne Rédaction :

"Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille francs libéré à hauteur de dix mille francs. Il est délivré en 2000 parts sociales de cent francs, numérotées de 1 à 2000.

Le surplus sera versé à la société au fur et à mesure des besoins sociaux, dans le mois de la demande qui en sera faite par lettre recommandée."

Nouvelle Rédaction :

"Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000 euros). Il est délivré en 2000 parts sociales de quinze euros (15 euros) chacune, numérotées de 1 à 2000".

(Deuxième alinéa supprimé).

Article 8 - Parts sociales :

Ancienne Rédaction :

(1ère alinéa, sans changement).
"Aux termes des différentes cessions de parts intervenues, les 2000 parts sociales sont à ce jour réparties de la façon suivante :

- Monsieur Joseph François SCIARLI - 400 parts numérotées de 1 à 50 et 101 à 450 ;

- Monsieur Michel SCIARLI, 400 parts numérotées de 51 à 80 et 451 à 820 ;

- Mlle Angèle Marie Paule SCIARLI, 600 parts numérotées de 81 à 90 et 821 à 1410 ;

- Mlle Marie Antoinette SCIARLI, 600 parts numérotées de 91 à 100 et 1411 à 2000 ;

Nouvelle Rédaction :

"Aux termes des différents mouvements de parts sociales intervenues, les 2000 parts sociales sont à ce jour réparties de la façon suivante :

- Mademoiselle Emilie SCIARLI - 400 parts numérotées de 1 à 50 et 101 à 450 ;

- Monsieur Michel SCIARLI, 400 parts numérotées de 51 à 80 et 451 à 820 ;

- Mlle Angèle Marie Paule SCIARLI, 600 parts numérotées de 81 à 90 et 821 à 1410 ;

- Mlle Marie Antoinette SCIARLI, 600 parts numérotées de 91 à 100 et 1411 à 2000 ;

Article 10 - Gestion sociale

Ancienne Rédaction :

(1er alinéa sans changement).
"Un Conseil de Surveillance de deux membres rempli vis-à-vis de ce Gérant, les fonctions mixtes de "Conseil de Surveillance", et de Commissaire aux comptes.

Le 1er Gérant désigné est Monsieur Joseph François SCIARLI.

Les membres du Conseil de Surveillance sont :

- Monsieur Michel SCIARLI

- Mlle Angèle Marie Paule SCIARLI

Nouvelle Rédaction :

"Le Gérant statutaire est Monsieur Michel SCIARLI, qui accepte".

STRASBOURG-BRANT

Société Civile Immobilière
Au capital de 1500,00 euros
Siège : 28, rue de l'Eglise
67201 Eckbolsheim
448488817 RCS Strasbourg

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 28, rue de l'Eglise, 67201 Eckbolsheim, au **Lotissement l'Alzelle, Cordon Lagunaire de la Marana, 20620 Biguglia**, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Bastia.

La société dont l'objet social est, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire.

- Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilitaires à la société, au moyen de vente, échange, apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

A été constituée pour 99 années à compter du 26 juin 2003.

Pour avis, la gérance.

S.A.S.U**MORETTI MATERIAUX**

Société par actions simplifiée
Au capital de 8000 euros
Siège : Chemin de Cavaligna
Miomo - 20200 Santa Maria di Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par action simplifiée unipersonnelle

Dénomination : S.A.S.U MORETTI MATERIAUX

Siège : Chemin de Cavaligna, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota

Objet : L'objet social est :

L'achat et la revente de tous types de matériaux nécessaires à la construction, l'équipement, la décoration, la rénovation, le bricolage, ainsi que la vente ou la locations de tous types de matériels, outillages, véhicules ayant un rapport avec l'activité du bâtiment, des travaux publics ou du bricolage, et ce aussi bien pour les professionnels que les particuliers

Durée : 99 années

Capital : 8000 euros

Apports en numéraire : 4000 euros

Apports en nature : 4000 euros

Président : Est nommé Président de la Société : M. Moretti Hervé Ange Antoine

Etat civil : Né le 17 août 1949 à Bastia en Haute-Corse et de nationalité française.

Adresse : Chemin de Cavaligna, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

27

Par jugement en date du 12/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Laazab Aissa

23, rue Luce de Casabianca
c/o Mme Boukaboua - 20200 Bastia

Activité : Maçonnerie, peinture "Entreprise Sud Est"

RCS Bastia : A 428 980 296, 2003 A 297

RM : N°428 980 296 (16.00.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

28

Par jugement en date du 12/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

EGEBAT DU NEBBIO (SARL)

Chemin Sainte Catherine

20217 St-Florent

Activité : Entreprise générale de maçonnerie

RCS Bastia : B 495 407 124, 2007 B 162

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

29

Par jugement en date du 12/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

FOURNI.BAT (SARL)

Lieu-dit Les Chênes - RN 193

Valrose - 20290 Borgo

Activité : Négoce de matériel destiné au domaine du BTP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 18 mai 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : L.P

Siège : Bastia (Corse), Immeuble Le Cézanne, Boulevard du Recipello

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, brasserie, fabrication et vente de pâtes fraîches - de plats cuisinés à emporter ou à livrer (Traiteur).

- L'organisation de cours de cuisine et la mise en place d'événements culinaires.

- L'organisation de buffets, de dîners.

- La réalisation de réceptions.

Et plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires pouvant se rattacher à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 4000 euros

Gérance : Monsieur Christophe Pellegrini, demeurant à Bastia, (H.Corse), Lot Le Lancone, Lot n°10

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, l'Associé fondateur.

RCS Bastia : B 500 767 058, 2007 B 460

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

30

Par jugement en date du 12/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

L'Agence de Développement d'Images de Synthèse "ADIS" (SARL)

7, Av. Emile Sari - 20200 Bastia

Activité : Matériel informatique et électronique

RCS Bastia : B 415 307 123, 98 B 35

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

31

Par jugement en date du 12/05/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL de Transports Mathieu (SARL)

Villa N°46 - Les Hauts de Biguglia 2

20620 Biguglia

Activité : Transports de marchandises - Messagerie

RCS Bastia : B 443 137 765, 2002 B 190

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, BP 75, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Pour Extraît,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

SARL APEX TRAVAUX SPECIAUX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.000 euros
Siège : ZI de Baléone
Lot Pasqualini - 20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio : 409 196 979

L'assemblée générale mixte des associés en date du 20 avril 2009, a décidé d'augmenter le capital social de 52.000 euros pour le porter à 60.000 euros, par voie d'incorporation de sommes prélevées sur le poste "report à nouveau". Cette augmentation de capital a été réalisée par l'augmentation du nominal de chacune des parts anciennes de la somme de 16 euros à la somme de 120 euros.

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés ont décidé de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de 8000 euros, il est divisé en 500 parts sociales de 16 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social original de 8000 euros, réparti en 500 parts sociales de 16 euros chacune, a été fixé à 60.000 euros, par la décision collective de l'assemblée générale mixte du 20 avril 2009 décidant l'augmentation du montant nominal des parts, désormais fixé à 120 euros.

Le reste de l'article reste inchangé.

Pour avis, Le gérant.

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Suivant acte sous seing privé en date du 18 mai 2009, enregistré au SIE Porto-Vecchio, le 20 mai 2009, bord. 2009/175, case n°2, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LES PINS DE SANTA GIULIA

Forme : SARL

Siège : Résidence Les Pins de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 20.000 euros, par apport en numéraire

Objet : L'exploitation de locaux à usage d'hôtel ou de restaurant, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la création, la construction, l'acquisition, la vente, la location, l'investissement et l'exploitation de résidences hôtelières et d'activités para hôtelières, hôtel, restaurant, salons de consommations, boutiques et en général de commerces de toute nature

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Patrick Henri Eltabet, demeurant, Quartier Caparonu, Precojo, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL

Dénomination : CLINIQUE D'ORTHODONTIE

Siège : 2, Domaine de Cala Rossa, (20137) Lecci

Objet : Négoce de produits médicaux, dentaires et dérivés, agencements et décorations, habillements

Durée : 99 années

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Bouchez Hadrien, demeurant, 3, Avenue Max Barrois, 59170 Croix (France)

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

111

Cabinet de

Christian FINALTERI

Avocat

41 Bd PAOLI - 20200 BASTIA
Tel 04 95 34 86 36
Télécopie 04 95 54 07 91

SARL PIRAFE

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de 7500 euros
Siège social : FIGARETTO
20230 POGGIO MEZZANA
RCS BASTIA - 452 309 289

**CESSION
DE PARTS SOCIALES**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 24 décembre 2008, enregistré à BASTIA, le 4 mars 2009, bordereau n° 2009/268 Case 6, les associés de la SARL désignée en tête des présentes, Messieurs David PILLOT, Antoine FELICELLI et Jean-Marie RASURI, ont cédé leurs parts sociales au bénéfice de Monsieur Jean Félix CIMIGNANI et Monsieur Frédéric POUJOL, suivant les modalités ci-après :

- Monsieur André, Antoine, Baptistin FELICELLI, cède et transporte VINGT CINQ (25) parts sociales détenues par lui au sein de la SARL PIRAFE, numérotées de 1 à 25,
- Monsieur David PILLOT, cède et transporte QUATORZE (14) parts sociales détenues par lui au sein de la SARL PIRAFE, numérotées de 26 à 39,
à :

- Monsieur Jean Félix CIMIGNANI qui les accepte, TRENTE SIX (39) parts sociales, numérotées de 1 à 39, de 100 euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société,

- Monsieur David PILLOT, cède et transporte ONZE (11) parts sociales détenues par lui au sein de la SARL PIRAFE, numérotées de 40 à 50,
- Monsieur Jean-Marie RASURI, cède et transporte VINGT CINQ (25) parts sociales détenues par lui au sein de la SARL PIRAFE, numérotées de 51 à 75, sous les garanties ordinaires et de droit, réparties ainsi qu'il suit,
à :

- Monsieur Frédéric POUJOL, qui les accepte, TRENTE SIX (36) parts sociales, numérotées de 40 à 75, de 100 euros chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal d'un euro (1, 00 euros), que Messieurs Jean-Félix CIMIGNANI et Frédéric POUJOL ont payé au moment de la signature dudit acte de cession à Messieurs André FELICELLI, David PILLOT et Jean-Marie RASURI.

Cet acte de cession de parts sociales a été approuvé suivant assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2008 enregistrée à BASTIA, le 5 mars 2009, bordereau n° 2009/272 Case n°6.

Pour insertion, les cessionnaires.

103

SOCIETE NOUVELLE STPB

SARL au capital de 150.000 euros
Siège : Ponte Bonello
Commune de Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia Ajaccio
339 668 535 RCS Ajaccio

L'assemblée générale ordinaire réunie le 20 avril 2009, a pris acte à compter de ce jour de :

- La démission d'Yves Dauby, de son mandat de gérant.
- La nomination en qualité de gérant de Jean-Paul Ray, demeurant, 996, Boulevard Valcors, Bouc-en-Bel-Air (13) Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

112

Cabinet de

Christian FINALTERI

Avocat

41 Bd PAOLI - 20200 BASTIA
Tel 04 95 34 86 36
Télécopie 04 95 54 07 91

SARL PIRAFE

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de 7500 euros
Siège social : FIGARETTO
20230 POGGIO MEZZANA
RCS BASTIA - 452 309 289

**NOMINATION
D'UN NOUVEAU GÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2008, et après cession de parts sociales (suivant acte sous seing privé du 24 décembre 2008, enregistré à BASTIA, le 4 mars 2009, bordereau n° 2009/268 Case 6) de Messieurs David PILLOT, Antoine FELICELLI et Jean-Marie RASURI, au bénéfice de Messieurs Jean Félix CIMIGNANI et Monsieur Frédéric POUJOL, les nouveaux associés de la SARL désignée en tête des présentes, ont pris note de la démission de son poste de gérant de Monsieur David PILLOT et nommé en remplacement à compter du 1er janvier 2009, Monsieur Jean Félix CIMIGNANI, demeurant à Santa Lucia Di Moriani - 20230 SAN NICOLAO. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, le gérant.

109

ISULA CAFE

Société par actions simplifiée
Au capital de 38.000 euros
Siège : 26-28, Boulevard Paoli
20200 Bastia
481 665 073 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 avril 2009, il résulte que :
Mme Valayphone Chansavath, demeurant, 8, rue Fontaine Neuve, 20200 Bastia, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Olivier Becquet, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

110

"SCI DJM au capital social de 150 euros (apports en numéraire), dont le siège social est "Les Chênes à Petrella, Plaine de Peri, 20167 Peri. Dont l'objet est l'acquisition et la location de tous biens immobiliers pour une durée de 99 ans.

Gérant : Mr Leca Dominique demeurant Les Chênes à Petrella, Plaine de Peri, 20167 PERI.

La société est en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio."

117

"DEPAN'ORDI SERVICE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7600 euros
Siège : Quartier La Mora
20260 Calvi
RCS Bastia : 451 498 117

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2009, Mme Sylvie Duchesne, épouse Palet, née le 31 mars 1961 à Suresnes, de nationalité française, demeurant et domiciliée à Marseille (13006), 18, rue Stanislas Torrents, a été nommée en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur José Fortuny, et ce à compter du 18 mai 2009.

116

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14 janvier 2009, enregistré aux impôts sous le n°2009/33, case n°1, a été constituée une SCI au capital de 1000 euros, dénommée "SOCIETE CIVILE BELLA VISTA".

Siège : Maison Bella Vista, Hameau de Tizzano, 20100 Sartène

Objet : Acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location, de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. Rossi Horace, Joseph, Jean, domicilié, Hameau de Tizzano, 20100 Sartène

Cessions de parts sociales : Interviennent librement entre associés, ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; les cessions à des tiers étant soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

RCS : Ajaccio

Pour avis, le gérant.

120

SAS AGNAREDDA

Société Anonyme par action simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège : Hameau de Crosciano
20233 Sisco

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS AGNAREDDA

Durée : 99 ans

Siège : Hameau de Crosciano, 20233 Sisco

Capital : 2000 euros

Objet : La société a pour objet, en France et dans le monde entier :

La promotion, la construction et la vente de logements, et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Lucien Straboni, demeurant, Hameau de Crosciano, 20233 Sisco, né le 20/07/1966 à Bastia, France.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,
Le Président.

97

CHANGEMENT DE NOM

M. BANGOURA (Guillaume, Philippe), né le 06 octobre 1989 à Paris (13ème), demeurant Chemin de Carraggia à Furiani (Haute-Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PIOVANO.

Pour avis,
Maître Marie-Louise CIAVALDINI.

127

Société VECTOR

SARL au capital de 8000 Euros
Siège Social : Résidence Les 3D Le Forcone
Bat. A2 - 20000 Ajaccio
N° d'identification 452 492 209 00018
RCS Ajaccio

**AVIS DE NOMINATION
D'UN CO-GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 Mars 2009, les associés ont désigné en qualité de co-gérant en remplacement de Mme Marie-Jeanne BILLIA, démissionnaire, Melle Véronique BILLIA demeurant Domaine du Scudo, Le Paomia, Bât. 12, 20000 Ajaccio pour une durée indéterminée.

Pour avis,

118

**Maitres Gérard Marcel et
Marie Louise CIAVALDINI**

Notaires Associés
20214 Calenzana (Hte-Corse)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie-Louise Ciavaldini, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Maître Gérard Ciavaldini et Marie-Louise Ciavaldini", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Calenzana, Lot L'Oliveraie, Lieu-dit Anunziata, le vingt six mai deux mille neuf, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : NAT INVEST

Forme : Société Civile

Capital : Cent quatre vingt deux mille six cents euros (182.600,00 euros)

Siège : Calvi, 20260, 5, Boulevard Wilson

Objet : La gestion, l'administration, la mise en valeur, et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers, dont la société, pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Monsieur René Navarro-Flores, demeurant à Calvi (Haute-Corse), 5, Boulevard Wilson, a fait apport à la société de la somme de Quatre vingt onze mille trois cents euros (91.300,00 euros) ;

Mme Nathalie Touya, demeurant à Calvi (Haute-Corse), 5, Boulevard Wilson, a fait apport à la société du bien situé sur la commune de CALVI (Haute-Corse), Lieu-dit Chioselle, cadastré sous les références suivantes :

Section B numéro 1237 d'une contenance de 18 ares et 35 centiares ;
Section B numéro 1239 d'une contenance de 4 ares et 70 centiares ;
Section B numéro 1241 d'une contenance de 1 are et 97 centiares.

Consistant en : Trois parcelles de terre, apport évalué à Quatre vingt onze mille trois cents euros (91.300,00 euros), net de tout passif.

Gérance : Monsieur René Navarro-Flores, demeurant à Calvi (Haute-Corse), 5, Boulevard Wilson

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Cession de parts sociales - Agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis,
Maître Marie-Louise CIAVALDINI.

114

D'un commun accord entre les parties, il est mis fin au 1er mai 2009 à la location-gérance intervenue suivant acte SSP en date à Ajaccio, le 27 janvier 2009, enregistré à Ajaccio, le 27 janvier 2009, bordereau 2009/57, case n°10, entre la Société FEDECO - SARL au capital de 8000 euros, dont le siège social est à Ajaccio (Corse du Sud), 12, rue Forcioli-Conti, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° B 448 082 628, bailleur, et Monsieur Gianni Caggiari, demeurant à Cuttoli-Corticchiato, (Corse du Sud), Lieu-dit Suracheddu, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le N° A 402 604 128, preneur, et portant sur un fonds de commerce de restauration à l'enseigne LA TABLE DU PÊCHEUR, sis et exploité à Ajaccio (Corse du Sud), 12, rue Forcioli-Conti.

Pour avis,

LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



Paolo Giordano

UN MILLION D'EXEMPLAIRES

Le premier roman de **Paolo Giordano**, « *La solitude des nombres premiers* » (éditions du Seuil), traduit dans de nombreux pays, s'est déjà vendu à plus d'un million d'exemplaires en **Italie**. Depuis peu, à peine installé à la vue du lecteur, il disparaît des étals des libraires en **France**. Tout juste ouvert, ce livre au style simple et fluide nous tient et, au fil des pages, on sait qu'on aura du mal à s'en séparer. Il s'agit d'un très beau livre sur l'adolescence qui sait très bien rendre aussi le sentiment d'étouffement et la difficulté à entrer dans le monde des adultes. L'un des héros, **Mattia**, se réfugie dans l'univers des maths. L'autre, **Alice**, se tient derrière le viseur d'un appareil photo pour mieux tenir le monde à distance. Extrait: « *Les années de lycée avaient constitué une blessure profonde, qu'ils avaient jugée trop profonde pour qu'elle cicatrise. Ils les avaient traversées en apnée, lui refusant le monde, elle se sentant refusée par le monde. Ils s'étaient construits une amitié bancale et asymétrique composée de longues absences et de grands silences...* » De fait, leurs parcours ne cesseront de se séparer et de se rejoindre, prolongeant une adolescence qui n'en finit pas de se terminer... L'histoire, elle, se termine sur une note triste dont l'auteur, bien que jeune - il est né en 1982 - connaît déjà les ressorts.

L'UNIVERS DES ENLUMINURES

L'univers des enluminures, dont elle a cherché à percer les symboles, a révélé à **Paule Amblard**, l'auteure de « *Un pèlerinage intérieur* », un monde oublié qui transmet une connaissance essentielle, celle de soi-même. Il y a plus de quinze ans, elle a ouvert le manuscrit d'un moine du Moyen Âge, « *Le pèlerinage de Vie Humaine* », et sa vie a pris un cours inconnu et magique. Cette aventure a fait d'elle un être différent. Elle l'a conduite, dit-elle, à écarter le sable qui encombre le passage de la vie pour trouver, se plaît-elle à souligner, les poussières d'or de son humanité. Quand on y pénètre, on est vite convaincu que cette histoire concerne chacun. **Paule Amblard**, historienne de l'art, spécialisée dans l'art du Moyen Âge, qui a aussi publié « *Célébration de la Rencontre* », parvient avec persuasion à être le lien entre le moine **Guillaume** et nous en nous offrant les petits secrets et les grands, les dons du ciel du pèlerin, pour notre usage car « *chacun de ses pas, s'il devient le nôtre, sera une clef de vie* ». On l'a compris, à la fin de l'ouvrage on ne sera plus le même...



LA SANTÉ DU PIED

Pour se lancer dans le pèlerinage de **Saint-Jacques de Compostelle**, il n'est pas superflu d'avoir des pieds qui ne s'en laissent pas... compter par les kilomètres. Pour qu'ils ne craignent pas les dommages causés par de longues marches, il ne suffit pas d'avoir de bonnes chaussures, il est également recommandé de se rendre compte de leur aptitude avant le départ. Pour cela, les podologues sont d'une précieuse utilité. S'ils soignent habituellement durillons, mycoses, ongles incarnés, verrues plantaires, ils ne se penchent pas moins sur la position du pied, car lorsque l'équilibre est perturbé, cela peut avoir des répercussions sur d'autres parties du corps comme le dos et les articulations. Récemment à **Bastia**, la journée organisée dans les locaux de la **CPAM**, par l'**Union Française pour la santé du pied**, au cours de laquelle étaient au programme diagnostic gratuit et recommandations, a été pleinement profitable...



...

LA SEULE EAU VRAIMENT PURE



Pierre Beaudouin possède aussi son pèlerin. Il a écrit « *Le pèlerin intérieur : journal d'un marcheur* », aux **Editions du Roseau**. Inspiré de **Saint-Jacques-de-Compostelle**, le pèlerinage qui va de l'**Oratoire Saint-Joseph de Montréal** au **Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré**, nous fait traverser divers villages, de part et d'autre du **Saint-Laurent**. En suivant pas à pas l'auteur sur les routes champêtres, on écouterait avec lui ici et là un oiseau chanteur. On prêterait aussi l'oreille à la source de notre cœur profond, « *la seule eau vraiment pure qui étanche la soif* ».

Retrouvez-nous sur
www.corse-information.info

CHIATRA-DI-VERDE

Compostage individuel

Le **Syvadec**, sur les communes de **Chiatria, Linguizzetta, Pietra-di-Verde, Campi et Valle d'Alesani**, propose un plan de compostage qui permettra aux bénéficiaires de s'équiper gratuitement dans le but de produire leur propre compost pour le jardin. Les déchets fermentescibles seront exploités dans un composteur offert à chaque demandeur. A partir du mois de juillet, une série de réunions sera mise en place. Aux particuliers de se inscrire sur le site internet de l'opération : <http://www.syvadec.fr>



FIGARI : Permanence Mutuelle familiale

Une permanence de la **Mutuelle Familiale** est assurée à la Mairie de **Figari** le premier vendredi du mois. Contactez **Madame Murgia Patricia** au **04 95 70 35 68**.

CONCA : Permanence du Secours Catholique

Le **Secours Catholique** ouvre une permanence dans la salle du presbytère de **Conca** de 10 à 12 heures tous les premiers mardis du mois. L'action de l'association se veut quotidienne. Le soutien apporté aux personnes rencontrant des difficultés s'inscrit dans une démarche d'entraide où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, en offrant par exemple les vêtements non portés de sa garde-robe ou des lots de cahiers et stylos pour la rentrée des classes. Ces objets seront redistribués gratuitement aux bénéficiaires.



PIANELLU : Divagation d'animaux

Les éleveurs de bovins possédant des animaux sur la commune sont priés de remédier, sous peine de poursuites, aux problèmes relatifs à leur divagation. Les bêtes occasionnent des dégâts sur les terrains communaux, ainsi que sur des propriétés privées et posent un problème majeur de sécurité pour les personnes âgées et les enfants. La municipalité remercie d'avance les propriétaires.

CATERI : Registre canicule

Les personnes âgées, handicapées ou fragiles qui souhaitent figurer dans le registre nominatif **Canicule 2009**, peuvent se faire connaître et laisser leurs nom et adresse auprès des services municipaux au **04 95 61 81 70**.

APPIETTO : Marché aux puces

La commune d'**Appietto** organise le **dimanche 31 mai** un marché aux puces sur la route d'**Afa**. Les emplacements peuvent être réservés au **04 95 22 80 53**. Rendez-vous donc dès le matin pour découvrir les stands des exposants chargés de bibelots, livres, bijoux, vêtements...

POGGIO MEZZANA : Préparation de la fête de la musique

Sur l'esplanade de la mairie de **Poggio Mezzana**, une soirée dédiée à la musique sera organisée le **20 juin 2009**. Le **Choeur de la Costa Verde** recherche des chanteuses et chanteurs, ou des groupes amateurs souhaitant y prendre part. Les participants devront prévoir un accompagnement avec des musiciens, leur propre instrument ou une bande sonore qui sera confiée à l'ingénieur du son. Le repas et les boissons seront offerts aux artistes. Si vous êtes intéressés, prière de joindre Stéphane au **04 95 38 45 53** ou **06 29 67 90 10**.



EVISA : Dégradation de la route

La route départementale 84 reliant **Evisa** à **Porto** est passablement dégradée, comme l'ont constaté les membres du **Conseil Municipal**. Des travaux devront être entrepris dans l'urgence pour pallier les affaissements de la chaussée dans trois endroits différents.



La commune préconise un "véritable travail de stabilisation". Quant au **Conseil Général de Corse-du-Sud**, il prévoit l'élargissement des trois points de la route posant problème. Les travaux devraient intervenir au plus vite.

PIANA : Débroussaillage

Le maire de **Piana** vous rappelle que dans le cadre du débroussaillage saisonnier, la municipalité a souhaité obtenir le concours de la cellule technique et administrative de l'**Office de l'Environnement**. Une visite sera effectuée sur les terrains pour lesquels furent prescrits des débroussaillages lors du premier contrôle.

LEVIE : Arrêtés municipaux

Deux arrêtés ont été pris par la municipalité : le premier applicable immédiatement concerne le plateau sportif de **Ciniccia** où les motos sont désormais interdites. Le second prendra effet le 1^{er} juin et concerne comme chaque année le stationnement des véhicules dans la traversée du village sur la Route Départementale 268. Les arrêtés sont transmis à la gendarmerie qui veillera à leur respect.

VALLÉE DU TAVIGNANO : Marché des producteurs



Le marché des producteurs de la vallée du **Tavignano** se déroulera tous les samedis matins de 8 heures 30 à 13 heures au lieu-dit "**Cherchemine**", RN 200, entre le

pont de **Piedicorte** et le pont d'**Altiani**, à partir du 23 mai et ce jusqu'au 5 septembre. Les producteurs souhaitant y participer peuvent s'inscrire par téléphone au **06 20 02 01 73** ou par mail à massianichristiane@orange.fr.

OLMETO : Préparation des festivités

L'office de tourisme du **Sartenais Valinco** va mettre en ligne, comme chaque année, son programme de festivités. Un appel est lancé auprès des associations, des groupes et responsables d'animation des villages de la région, pour les inviter à communiquer au plus vite les dates des événements prévus et leur programme avec lieux, tarifs, contacts, quelques lignes d'explication et si possible une photo. Ces manifestations feront l'objet d'une présentation sur le site www.otisartenaisvalinco.com, sur le site www.sortirencorse.com, ainsi que sur www.visit-corsica.com

TOUR DU CAP CORSE

Eric Mela s'impose au sprint

Cette nouvelle édition du Tour du Cap Corse a encore connu un gros succès populaire avec près de 100 participants au départ de Pietranera.



Cette compétition, mise sur pied par le **Sprint Racing Club Bastiais** et ayant servi de mise en jambes avant la 33^{ème} édition du tour de Corse, qui se déroulera du 28 au 31 Mai 2009, s'est faite le long d'un parcours particulièrement exigeant de 90 kilomètres qui allait s'avérer passionnant et indécis jusqu'au bout.

Les concurrents se sont élancés au départ de **Pietranera** pour se diriger vers **Santa-Severa**, **Macinaggio**, **Ersa**, **Morsiglia** et **Pino** avant de revenir sur **Pietranera** où avait lieu l'arrivée. Un itinéraire très vallonné, véritable circuit pour les plus costauds. La course n'allait pas tarder à se décanter avec les principaux favoris aux premières loges. Elle devait prendre tournure à l'entrée de **Macinaggio** lorsque **Mela**, **Poli** et **Bouin** ont porté les premières attaques.

Toutefois, ces premières escarmouches n'allèrent pas bien loin puisque ces trois hommes étaient rejoints au passage du **Moulin Mattei** par le peloton qui s'élançait dans la descente de **Morsiglia** puis **Pino** avant d'entamer une nouvelle ascension du col de **Sainte Lucie**.

C'est là que le courageux **Carlos Agosta** a porté son attaque. Il prenait les devants pour prendre au sommet une bonne minute d'avance. Surpris par cette attaque, **Eric Mela**, accompagné par **Poli** et **Dumouchel**, tentait de revenir sur le fuyard qui ne comptait plus que 25 secondes d'avance au passage de **Santa Severa** avant que la jonction ne se fasse un peu plus loin.

Dès lors, les quatre prétendants à la victoire n'allaient plus être rejoints et après avoir traversé **Pietracorbara**, **Sisco** et **Erbalunga**, ils se présentaient pour le sprint final à **Pietranera**, devant l'**Hôtel Pietracap**. Ce fut finalement **Eric Mela** qui s'imposa de justesse au sprint en prenant le meilleur sur **Agosta**, très généreux, **Poli** et **Demouchel**, remportant cette belle épreuve ensoleillée devant un parterre bien garni de spectateurs.

On signalera que **Sébastien Branca** prenait la 5^{ème} place en réglant au sprint le peloton qui terminait avec 1'15" de retard, et l'on soulignera également la très belle course de **Carlos Agosta** qui n'est pas passé bien loin d'une arrivée en solitaire.

LE CLASSEMENT

1. **Eric Mela** (VCPV)
2. **C. Aosta** (SCC)
3. **P. Poli** (VCPV) et 1^{er} Master
4. **S. Dumouchel** (VCF)
5. **S. Branca** (VC Nice)
6. **F. Morandini** (SCC)
7. **L. Lanfranchi** (SRCB)
8. **P. Moroni** (SCC)
9. **E. Luciani** (ECB)
10. **S. Lefait** (SCC)
11. **P. Carle** (ECB)
12. **P. Mariani** (SCL)
13. **J. F. Bouin** (VCPV)
14. **B. Monvoisin** (VTT-FC)
15. **M. Ghilardini** (SRCB)

CADETS

1. **Damien Agostini** (SRCB) 1^{er} Cadet
2. **T. Minicucci** (SRCB)
3. **G. Sange** (SCL)
4. **D. Hosten** (SRCB)
5. **H. Léonelli** (VCB)
6. **C. Castelli** (SRCB)
7. **S. Chmil** (SRCB)
8. **A. Lippini** (VCB) 2^{ème} Cadet
9. **J.C. Yenco** (ECB)
10. **A. Mela** (VCPV)
11. **O. Poggioli** (VCPV) 3^{ème} Cadet
12. **A. Franceschi** (VCPV)
13. **M. Poggioli** (VCPV)
14. **T. Agostini** (SRCB) - 4^{ème} Cadet
15. **Robert Moracchini** (SRCB) 1^{er} Minime

FILLES

Nathalie Rancoule et **Denise Fulini** - Ex Aequo

JUNIORS

1. **Florian Arbanere** (VCB)
2. **Yassin N'Tayeb** (VCB)

SYNDICAT
IMMOBILIER

Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08

FNAIM

10^{ème} Finocchiarola : une p a

Cette 10^{ème} édition des 10 kilomètres de la Finocchiarola a rassemblé 180 participants, pulvérisant le record de l'an dernier avec 148 présents. Une véritable cohue qui a contraint les responsables de cette superbe épreuve à retarder le départ de la course, de nombreux coureurs étant toujours en attente d'inscription.

Les valeureux organisateurs ont vraiment fait fort avec une volonté, une patience et une passion inégalables. Tous étaient là. Les villageois du canton de Rogliano se sont mobilisés pour soutenir le président **Nicolas Quilici**, particulièrement heureux de cette phénoménale réussite, sans oublier aussi la gracieuse **Julie Quilici** dont l'important travail au micro a été particulièrement apprécié. Rarement à **Macinaggio** on aura vu autant de monde.

Tous ont apporté leur concours pour que la fête soit belle. Elle le fut au-delà des espérances même si, dans de telles conditions, la tâche fut ardue, avec parfois des désagréments pour les coureurs dont certains, bien classés, se sont égarés sur le circuit, se retrouvant contraints à revenir sur leurs pas pour retrouver la bonne route, ceux-ci ne purent rattraper la perte de temps ainsi occasionnée. Les responsables sauront en tenir compte à l'avenir et y veilleront avec attention.

Concernant la course, elle démarra à 10 h 25 avec une ruche de maillots rouges qui prenaient le pouvoir et franchissaient groupés la plage de **Tamarone**. C'est là que les garçons rataient le bon passage et perdaient pratiquement toutes leurs illusions à l'exception de **Makram Andou-**

ni qui parvenait à limiter les dégâts et tentait avec un courage et une volonté hors du commun de revenir sur le solide et valeureux **Jean-Noël Seta**, leader de l'épreuve. Celui-ci, avec un train de course toujours constant, continuait à garder sa marge dans la descente après être passé en solitaire à la chapelle **Sainte Marie**.

Le final était palpitant car **Makram Andouni**, apercevant **Jean-Noël Seta**, forçait un peu plus l'allure pour tenter de revenir.

Hélas, alors qu'il s'approchait de la plage de **Tamarone**, il se trompait à nouveau de chemin et se retrouvait dans un pré où se promenait un troupeau de vaches. Encore une perte de temps néfaste qui lui interdisait dès lors tout retour sur le leader qui s'en allait cueillir une victoire méritée sur la ligne droite de **Macinaggio** en 44'16". Suivait **Makram Andouni** lequel, malgré ses déboires, terminait à la deuxième place sous les applaudissements d'un chaleureux public dans le temps de 45'09". On signalera également les belles prestations de **Stéphane Lebon**, **Brahim Nassi**, **Jean-Philippe Federici**, **Hamza Taouri**, **Eric Marin**, **Michel Boch** et **Pierre Bonny** eux aussi très valeureux. On n'oubliera pas non plus la belle performance de **Muriel Gasnier**, première féminine, qui réalisa, elle aussi, une course remarquable dans le temps de 52'59".



CLASSEMENTS

GÉNÉRAL

1. Jean-Noël Seta Santamariaccia	44'16"
2. Makram Andouni (AJB)	45'09"
3. Stéphane Lebon (RCF)	45'16"
4. Brahim Nassi (AJB)	46'03"
5. Jean-Philippe Federici (NL)	46'26"
6. Hamza Touari (RCF)	46'31"
7. Eric Marin (RCF)	46'37"
8. Michael Boch (AJB)	47'13"
9. Jean-Paul Cristofari (CO Lecci)	47'30"
10. Pierre Bonny (AJB)	47'44"
11. Jean-Charles Massoni (NL)	47'53"
12. Stéphane Beneforti (RCF)	47'58"
13. Dominique Schlumpt (NL)	48'17"
14. Djamel Makran (AJB)	48'21"
15. Laurent Ferrachat (NL)	48'33"
16. Jean-Marie Agius (I Filanci)	48'42"
17. Faouzi El Yaagoubi (AJB)	48'42"
18. Joseph Fontana (RCF)	48'37"
19. Henri Quilichini (A Furmicula)	48'43"
20. Thierry Casanova (I Filanci)	49'00"

Etc.



FILLES

1. Muriel Gasnier (AJB)	52'59"
2. Géraldine Zani (RCF)	54'11"
3. Marie-Laure Finocchi (I Filanci)	58'16"
4. Frédérique Delleyse (NL)	58'27"
5. Caroline Viale (NL)	58'39"

Etc.



SITE A.J.BASTIA
<http://ajb.athle.org>

participation record



Jean-Noël Seta



Muriel Gasnier



Faouzi El Yaagoubi (à gauche) aux côtés d'un autre participant

PAR CATÉGORIES

CADET FÉMININ

Sarah Chaouch (AJB) 01h03'18"

SENIOR FÉMININ

1. Muriel Gasnier (AJB) 52'59"
2. Caroline Viale (NL) 58'39"
3. Valérie Ferrandi (I Filanci) 01h06'40"

UÉTÉRAN 1 FÉMININ

1. Géraldine Zani (RCF) 54'11"
2. Marie-Laure Finocchi (I Filanci) 58'18"
3. Cauvert de Latour (I Filanci) 01h00'24"

UÉTÉRAN 2 FÉMININ

1. Frédérique Deelleuse (NL) 58'27"
2. Christine Vignaud (SCD Draveil) 01h06'42"
3. Josiane Lemanisier (NL) 01h07'22"

UÉTÉRAN 3 FÉMININ

1. Mireille Grill (NL) 01h07'38"
2. Marie Livorsi (NL) 01h09'41"

MINIME MASCULIN

1. Abdel Chabouchi (AJB) 50'53"
2. Majid Arbib (AJB) 53'24"

CADET MASCULIN

1. Faouzi El Yaagoubi (AJB) 48'22"
2. Jawed Jefjafi (AJB) 53'35"
3. Mohamed Khouyi (AJB) 56'26"

JUNIOR MASCULIN

1. Brahim Nassi (AJB) 46'03"
2. Mohamed Elidrissi (AJB) 56'26"

ESPOIR MASCULIN

1. Makram Amdouni (AJB) 45'09"
2. Djamel Makran (AJB) 48'21"
3. Cédric Albertini (NL) 56'34"

SENIOR MASCULIN

1. Stéphane Lebon (RCF) 45'46"
2. Hamza Taouri (RCF) 46'31"
3. Michael Boch (AJB) 47'13"

UÉTÉRAN 1 MASCULIN

1. Jean-Noël Seta Santamariaccia 44'16"
2. Eric Marin (RCF) 46'37"
3. Pierre Bonny (AJB) 47'44"

UÉTÉRAN 2 MASCULIN

1. Jean-Philippe Frederici (NL) 46'26"
2. Jean-Paul Cristofari (CO Lecci) 47'30"
3. Jean-Charles Massoni (NL) 47'53"

UÉTÉRAN 3 MASCULIN

1. Albert Gallot (RCF) 55'00"
2. Michel Torsiello (RCF) 56'35"
3. Freddy Garnerio (NL) 58'37"

UÉTÉRAN 4 MASCULIN

1. Maurizio Moscardini (CO Lecci) 01h04'41"
2. Félix Miniconi (AJB) 01h15'39"

A Settimana

23^{ème} semaine de l'année

du 29 mai au 4 juin 2009

Les fêtes : le 29, Maxime -
le 30, Ferdinand -
le 31, Pentecôte - le 1^{er}, Justin - le 2, Blandine -
le 3, Kévin - le 4, Clotilde.

23^{esima} settimana di l'annu

da u 29 maghju a u 4 ghjugnu 2009

E feste : u 29, Massiminu -
u 30, Ferdinandu - u 31, E Penticoste -
u 1^{er}, Ghjustinu - u 2, Biandina - u 3, Gavinu
d'Irlanda - u 4, Cluttilda.

L'info insolite

Migrants

En 2008, 3 710 Afghans ont été expulsés de Grande-Bretagne vers d'autres pays européens, notamment la Grèce. Selon la **Coordination française pour le droit d'asile**, près de 1 500 migrants se trouvent à Calais et sur le littoral nord, dans le Pas-de-Calais. Selon la même source, le prix qui se monnaie pour le voyage entre l'Afghanistan et l'Europe, vers l'Angleterre ou la Scandinavie, varie entre 6 000 et 11 000 €.

L'eau

Suite aux critiques, de plus en plus nombreuses, sur l'eau en bouteille, sous l'impulsion du maire de San Francisco, aux Etats-Unis, 17 grandes villes ont banni l'achat par leurs services de l'eau en bouteille. En Europe, des campagnes de promotion de l'eau du robinet ont été lancées, notamment à Londres et à Paris. La ville de Neufchâtel, en Suisse, a également pris des mesures équivalentes.

Obésité

Selon les calculs de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), aujourd'hui, dans le monde, 1,6 milliard d'adultes sont trop gros. Parmi ceux-ci, 400 millions sont atteints d'obésité. On estime que dans de nombreux pays occidentaux, près de 90% de la population souffrira d'obésité en 2050.

Champions

D'après le rapport d'indicateurs sociaux que publie tous les deux ans l'OCDE (Organisation de coopération et de développement écono-

miques), les Français sont champions du lit et de la table. Ils y passeraient plus de temps que les autres ressortissants des pays riches. Ainsi dormiraient-ils près de 9 heures par jour et passeraient-ils plus de 2 heures quotidiennes à table.

Sites web de rencontres

En se référant à une grande enquête qui date de 2006 sur la sexualité des Français, 13,1% des hommes âgés de 18 à 69 ans se sont connectés au moins une fois à un site de rencontres, contre 9,6% des femmes de cette même tranche d'âge. D'après Jacques Marquet, sociologue de l'UCL, on estime aujourd'hui qu'une personne sur huit s'est déjà connectée à un site de rencontres.

L'ACTU DANS LE RETRO

Le 30 mai 1975, le comédien Michel Simon décédait à l'âge de 80 ans. D'abord camelot, puis chanteur, il se révéla ensuite au théâtre puis au cinéma où sa personnalité bourrue et chaleureuse marqua particulièrement ses nombreuses prestations.

Le 3 juin 2001, l'acteur américain Anthony Quinn décédait à l'âge de 86 ans. S'il fit ses débuts à Hollywood dans les années 30, c'est en 1954 que Federico Fellini le révéla dans "La strada". Il s'imposa ensuite dans des films prestigieux tels : "Lawrence d'Arabie" (1962), "Zorba le Grec" (1964)...

Le 4 juin 1989, l'ayatollah Khomeiny mourait à l'âge de 89 ans. Guide incontesté de la révolution islamique depuis son retour en Iran, après la chute du chah en 1979, il décida des grandes options du pays dont, entre autres, l'application stricte de la charia.

VAGABONDAGE

Il y a belle lurette que je n'avais fait le trajet Piana-Calvi par la route. Je vous ferai grâce des virages – o figlioli quante girate ! – mais comment ne pas être sous le charme des « Calanche di Piana » ? Immense incendie, roche en fusion : du rouge, du mauve et du violine qui jouent avec le bleu méditerranéen... Spectacle des dieux ! Et à chaque fois je m'y laisse prendre. Mon dîner au « Capo Rosso » fut pris dans ce décor divin.

Porto n'est pas loin. Ici les hôtels pullulent, le touriste a de quoi se loger. Après avoir salué les eucalyptus centenaires, voici le petit port sous sa magnifique tour. Mais désormais les bateaux qui vous amènent à Girolata et Scandola partent du côté de la plage où un petit port de plaisance a été aménagé. Bien sûr, il faut aller visiter le petit bijou qu'est Girolata puis s'émerveiller devant Scandola, patrimoine mondial et surtout « u nostru paese ».

Et puis roule mon carrosse ! Osani, en bas sur la gauche, Partinello où j'ai demandé à des habitants ce que voulait dire « gaspia » qui est le nom d'un hôtel. Pas de réponse; il paraît qu'il y a eu une vigne. Qui sait ? Peut-être cela veut-il dire « gaspa », grappe... Quale chi ha sa...! Après Curzo, on roule jusqu'au Fango porte de Galeria. Le Fango où chez le regretté « Pichettu », en compagnie de l'ancienne Ministre des Universités Alice Saite-Saunier et du Conseiller Général Félicien Filippi, nous avons « banqueté » avant de fêter une élection à grands coups de calibres.

J'ai fait une incursion jusqu'à Galeria. Sympa. Mais j'ai surtout admiré une ancienne tour génoise transformée en salle des fêtes. Chapeau au conseil municipal ! 20 kilomètres par le bord de mer, l'Argentella - avec un bonjour au professeur Grisoli - puis Calvi-la-belle nous arrive. Long périple mais récompensé !

Toussaint Lenziani



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

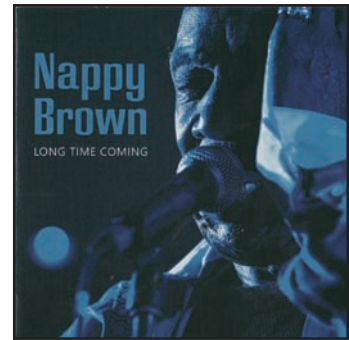
1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Le mouvement hippie semble se refaire une santé. Pour en témoigner, la dernière production de *Bat for Lashes*, qui se positionne dans la suite logique et moderne de ce que faisait, il y a maintenant quarante ans, *It's a Beautiful Day*, le groupe de David Laflamme et de la très belle Pattie Santos. Enfin, hommage à Nappy Brown, le bluesman récemment disparu.

Nappy Brown Long Time Coming

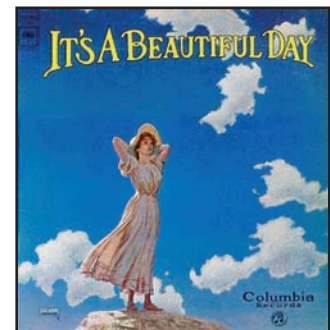


Nappy Brown était de retour. Ce vétéran de la scène blues, dont le premier enregistrement date de 1954 pour *Savoy*, nous revenait avec un album au titre bien dans l'esprit : *Long Time Coming*. D'entrée, *Napoleon Culp* nous invitait à l'émotion («*You Were a Long Time Coming*»), avant de nous faire part de ses qualités d'entertainer («*Don't Be Angry*). Les guitares de *Junior Watson* ou *Sean Costello* étaient alors largement invitées à se lancer dans des chœurs de haute tenue. Un certain brin de nostalgie venait effleurer nos oreilles quand le bluesman entamait «*Give Me Your Love*. L'excellent orgue de *Jim Pugh* apportait la touche nécessaire pour faire vaciller la plus intrépide des ladies. La production avait mis les petits plats dans les grands pour permettre à cet artiste de s'exprimer dans les meilleures conditions qui soient. En plus d'un combo de qualité, le chanteur avait droit à une section de cuivres (*les Mighty Lester Horns*) et un bel ensemble de chœurs (*The Broke and Hungry Quartet*). Un tel déploiement donnait la force suffisante pour remuer des montagnes et c'est un peu ce qui se passait sur «*Right Time*. En plus de ses propres écrits, *Nappy Brown* avait inscrit au répertoire : *Willie Dixon* («*Who*») et surtout l'excellent «*Cherry Red*» de *Joe Turner*, en compagnie de son ami *Bob Margolin* à la guitare acoustique. Une belle réussite que ce *Long Time Coming* qui démontrait que ce type de production possédait encore sa place sur le marché du disque. *Nappy Brown* nous a quitté en septembre 2008.

Il y a 40 ans

It's a Beautiful Day It's a Beautiful Day

Ce groupe californien est formé en 1967 en pleine période psychédélique par *David Laflamme*, violoniste de formation classique, et comme le *Jefferson Airplane* ou le *Grateful Dead*, la formation est souvent programmée au mythique *Fillmore West*. Leur premier album est un véritable joyau ciselé dans l'ambiance hippie des mid-sixties. À la fougue dévastatrice du violon de *Laflamme* se joint la voix d'une pureté phénoménale de *Pattie Santos*. Cette dernière se fait particulièrement apprécier sur le hit «*White Bird*», avec une intro à l'orgue Hammond, des pizzicati de violon et le duo de charme *Laflamme-Santos*. «*Hot Summer Day*», vaut aussi le détour pour son commencement langoureux avant de s'enflammer au son du violon et des unissons vocaux. Ce premier opus comporte aussi «*Bombay Calling*», qui sera repris plus tard par *Deep Purple* pour devenir «*Child in Time*». *Marrying Maiden*, le deuxième album de *It's a beautiful day*, sorti en 1970, obtiendra lui aussi un franc succès, notamment avec le titre éponyme et «*Don & Dewey*». Pour la petite histoire, *Jerry Garcia* du *Dead* apparaît sur deux titres : «*It Comes Right Down to You*» et «*Rodeo*». Après un concert célèbre en 1972, *At Carnegie Hall*, le groupe se dissout en 1974. Pendant de longues années leur premier LP sera difficile à trouver. Aujourd'hui *IABD* fait partie de l'héritage hippie que la nouvelle génération prend comme référence pour exprimer ses nouvelles idées. En 1997, *David Laflamme* réformule le groupe avec le batteur *Val Fuentes*.



NOUVEAUTÉ

Two Suns Bat for Lashes

Natasha Khan est une Anglo-pakistanaise qui pour son premier album avait été comparée à *Björk* ou *Kate Bush*. Mais c'est davantage dans l'esprit hippie que la chanteuse puise ses références. Les *Inrockuptibles* parlent de hippies pour définir le mouvement en vogue du moment. Pour son deuxième opus, la jeune femme a fait une retraite dans le *Joshua Tree*, le parc national du Sud-Est de la *Californie*, où les *Byrds* et *Neil Young* avaient pris pension dans les années soixante-dix. Sa musique est hypnotique et doucement agréable. Avec sa douce voix, la jeune femme nous invite à la volupté d'un moment, un peu dans l'esprit développé il y a bientôt 30 ans par le *Fleetwood Mac* de *Mick Fleetwood*, du couple *Mc Vie* et de *Steve Nicks* (Daniel). Nous sommes au vingt et unième siècle, et la musique développée par cette artiste possède un côté énigmatique bien enlevé. Avec «*Peace of Mind*» et «*Moon and Moon*», *Natasha Khan* nous expédie dans un univers onirique où il est bon de se perdre. Les hippies hipsters (branchés) d'aujourd'hui ont trouvé leur icône comme c'était le cas, il y a plus de 40 ans avec *Nico* et le *Velvet Underground*.

BASTIA / Samedi 6 & Dimanche 7 Juin 2009



Complexe Sportif de Montesoro à Bastia

Athlétisme

Championnats de Corse

Imprimerie AZ Bastia - Création : **ide** - Pierre Battisti 06 70 37 69 85



Courir



Sauter



Lancer



Marcher

De 5 à plus de 85 ans

